



Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale

**CONSEIL NATIONAL
POUR L'ACCÈS AUX ORIGINES PERSONNELLES**

Rapport d'activité 2011



SOMMAIRE

TOME 1

AVANT-PROPOS	Page 3
CHAPITRE 1 : Présentation des missions du CNAOP, de ses membres et du secrétariat général.	Page 5
CHAPITRE 2 : Thèmes abordés par le Conseil et traitement des dossiers. Synthèse des comptes-rendus des séances plénières tenues en 2011.	Page 11
CHAPITRE 3 : La formation des correspondants départementaux.	Page 15
CHAPITRE 4 : Les formations des collaborateurs du secrétariat général.	Page 16
CHAPITRE 5 : Les statistiques établies par le secrétariat général	Page 17
CHAPITRE 6 : Les statistiques de fréquentation du site internet.	Page 25

TOME 2 : LES ANNEXES

- **Annexe 1 : Discours prononcé le 12 mai 2011 en séance plénière du CNAOP par Mme Roselyne Bachelot, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale.**
- **Annexe 2 : Arrêtés de nomination des membres du CNAOP.**
- **Annexe 3 : Documents relatifs à la mise en œuvre de l'étude relative à la qualité de vie des adoptés et des pupilles de l'Etat ayant rencontré leurs parents biologiques à l'âge adulte et qualité de vie des parents adoptifs et des parents de naissance :**
 - **Annexe 3-1 : Décision de la Commission nationale informatique et liberté**
 - **Annexe 3-2 : Exemples de courriers anonymisés adressés aux demandeurs, aux parents de naissance, et, uniquement avec l'accord des demandeurs à leurs parents adoptifs.**
 - **Annexe 3-3 : Questionnaires qualité de vie.**
- **Annexe 4 : Tableau de bord de l'utilisation du site internet.**

Avant-propos

Au 31 décembre 2011, le Conseil a reçu 615 demandes incomplètes, 31 demandes complètes et 49 demandes qui n'ont pas pu être enregistrées faute de renseignements suffisants. Il convient d'y ajouter 63 demandes de levée de secret et de déclaration d'identité, 16 qui n'ont pas pu être enregistrées faute de renseignements suffisants et 5 pour lesquelles le CNAOP a décliné sa compétence. Le CNAOP a donc reçu au total 779 demandes sur l'année 2011.

Le nombre de dossiers en cours de traitement (634) reste inférieur au nombre de dossiers clôturés (692). Il est inférieur au nombre de demandes reçues (779) comme à celui des dossiers enregistrés (684). Cette situation qui n'avait pas été connue entre 2003 et fin 2008 est nouvelle depuis fin 2009. Elle reste constante depuis cette date. Elle témoigne de la vigilance que l'équipe du secrétariat général attache à ce que le nombre de demandes traitées soit toujours supérieur au nombre de dossiers non traités définitivement.

Ce résultat n'aurait pas pu être atteint sans l'implication soutenue des membres du secrétariat général. Ils veillent constamment à ce que le stock de dossiers non clôturés diminue régulièrement de sorte que les demandes des personnes qui souhaitent accéder à leurs origines personnelles soient traitées dans un délai raisonnable. Je veux ici rappeler, car cela n'est pas assez souligné, que le secrétariat général n'a aucune compétence pour enjoindre à l'ensemble des institutions qui détiennent les informations indispensables au traitement des demandes à répondre dans les délais qu'il souhaiterait voir respectés. La loi ne lui a pas donné non plus de compétences pour contrôler si les réponses qu'il reçoit sont bien exhaustives. Bien évidemment, dans la très grande majorité des cas, elles le sont. Et les rappels auxquels procède le secrétariat général sont toujours suivis d'effets positifs. Mais je ne rappellerai jamais assez qu'il arrive que certaines des institutions ne soient pas détentrices d'informations. Non pas faute de les avoir perdues ou égarées. Mais tout simplement parce que les parents de naissance n'ont pas voulu volontairement en laisser.

Dans ce contexte, le secrétariat général privilégie la construction de relations empreintes de confiance seules en capacité de permettre un travail en réseau capable de perdurer dans le temps. Tout est affaire de formation, de conviction, de persuasion parfois car les collaborateurs des institutions avec lesquels le secrétariat général est en relation constante ont bien entendu d'autres missions que celles relatives à l'accès aux origines personnelles. Je pense ici, par exemple, aux professionnels de l'aide sociale à l'enfance des Conseils généraux, aux professionnels des Organismes Autorisés pour l'Adoption, aux professionnels des établissements de santé en charge des relations avec les usagers, aux services d'état civil des mairies ou encore aux services départementaux des archives publiques. Ils s'acquittent de leurs missions avec un très haut degré de professionnalisme et, dans la très grande majorité des cas, dans des délais acceptables. Mais ils se trouvent parfois confrontés à des impératifs qui ne leur permettent pas toujours de donner la priorité aux demandes du CNAOP.

Les résultats atteints par l'équipe du secrétariat général l'ont été en dépit d'une charge de travail supplémentaire due à la croissance du nombre de demandes, à l'organisation de la formation des correspondants départementaux du CNAOP mais aussi des membres des conseils de famille des pupilles de l'Etat et des représentants des tuteurs de ces derniers comme de la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'IGAS.

Je tiens donc ici à remercier très vivement l'ensemble de l'équipe qui constitue le secrétariat général pour le travail réalisé. J'associe dans ces remerciements l'ensemble des administrations de l'Etat représentées au sein du Conseil et bien entendu la Direction générale de la cohésion sociale avec laquelle le secrétariat entretient des liens constants empreints de la plus grande confiance.

En 2011, le Conseil s'est réuni à cinq reprises. Vous trouverez dans ce rapport une synthèse des principales questions dont il a été saisi. Le 12 mai 2011, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, à l'occasion d'une séance plénière du CNAOP, a défini les grandes lignes de la politique qu'elle entend conduire concernant l'accouchement dans le secret et l'accès aux origines personnelles.

L'année 2011, a été marquée par la remise du rapport de Mme Brigitte Barèges, Députée du Tarn et Garonne sur l'accouchement dans le secret ainsi que par celui de l'Inspection générale des affaires sociales relatif à l'audit du fonctionnement du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles. De même, le 7 juillet 2011 a été promulguée la loi relative à la bioéthique. En 2011, s'est aussi achevé le mandat des membres nommés par les arrêtés ministériels des 4 et 9 décembre 2008, 8 juillet 2009 et 25 mai 2010. Que toutes et tous trouvent ici ma gratitude pour leur engagement sans faille mais aussi pour leur indéniable contribution à un dialogue riche et apaisé alors que le sujet qui nous réunit est éminemment humain, toujours passionnant mais parfois passionnel. Je veux ici remercier celles et ceux dont le mandat ne pouvait pas être renouvelé, Mesdames Françoise Laurant et Jacqueline Perker, Messieurs Dominique Garban, Philippe Cortey, Jean-Marie Muller.

Je ne saurai terminer cet avant propos sans bien entendu saluer l'ensemble des membres du Nouveau Conseil. Je suis convaincu, car je sais, Mesdames et Messieurs, votre engagement, votre sens du service public, votre professionnalisme, votre tact comme votre prudence dans ce sujet si difficile de l'accès aux origines personnelles, que nous allons privilégier le travail en équipe. Cela ne signifie pas, bien entendu, sans divergences. Mais cela signifie avec la plus totale liberté de parole au sein du Conseil et la plus grande discrétion en dehors de celui-ci. En effet, il s'agit de la seule façon de faire respecter toutes les sensibilités représentées au Conseil et de dégager, chaque fois que nécessaire, le consensus le plus large. En 2012, comme en 2011, mon objectif sera le même : conforter le rôle du Conseil national qui doit être un lieu de débats, de dialogues, de réflexions dans le respect des convictions et des positions de chacune de ses composantes.

Enfin, en tant que président du Conseil, je souhaite poursuivre encore l'effort de transparence qu'avec le secrétaire général du Conseil j'ai tenu personnellement à impulser depuis ma prise de fonction. Effort de transparence qui ne peut être poursuivi que si toutes et tous nous respectons de la manière la plus absolue le secret professionnel que nous impose la loi aussi bien en ce qui concerne nos débats que les documents qui les permettent.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Paris, le 16 mars 2012

André NUTTE
Inspecteur général des affaires sociales honoraire
Président du CNAOP

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES MISSIONS DU CNAOP, DE SES MEMBRES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

A – LES MISSIONS DU CNAOP

Le Conseil National pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) a été créé par la loi du 22 janvier 2002, votée à l'unanimité par les députés et les sénateurs. Le CNAOP a été mis en place officiellement en septembre 2002.

Son objectif essentiel est de faciliter l'accès aux origines personnelles. Cette mission est assurée en liaison avec les départements, les collectivités d'outre-mer et les organismes autorisés pour l'adoption.

Le CNAOP doit assurer l'information de ces partenaires :

- sur la procédure de recueil, de communication et de conservation des renseignements relatifs à l'identité des parents de naissance, mais aussi des renseignements non identifiants relatifs à leur santé, l'origine géographique de l'enfant et les raisons et circonstances de sa remise au service ;
- sur le dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes en recherche de leurs origines, des parents de naissance, des familles adoptives concernées par la recherche et des femmes qui souhaitent accoucher dans la confidentialité.

Le Conseil émet des avis et formule des propositions relatives à l'accès aux origines.

1°) A qui s'adresse ce dispositif ?

Ce sont principalement :

- les personnes pupilles de l'Etat ou adoptées qui ne connaissent pas leurs origines personnelles, c'est-à-dire l'identité de leurs parents de naissance car ceux-ci ont demandé la préservation du secret de leur identité lors de l'accouchement ou lorsqu'ils ont confié l'enfant à un service départemental de l'aide sociale à l'enfance ou à un organisme autorisé pour l'adoption ;
- les parents de naissance qui, ayant demandé le secret de leur identité, peuvent à tout moment s'adresser au CNAOP pour lever ce secret ou n'ayant donné aucun renseignement, décident de déclarer leur identité ;
- les proches des parents de naissance peuvent également adresser au CNAOP une déclaration d'identité.

2°) Quels sont les acteurs du CNAOP ?

Le moyen d'action est le Conseil National pour l'accès aux origines personnelles, qui est une instance composée de 17 membres :

- deux magistrats de l'ordre administratif et judiciaire ;
- cinq représentants des ministères concernés (action sociale, justice, intérieur, affaires étrangères, outre-mer) ;
- un représentant des conseils généraux ;
- six représentants d'associations (défense des droits des femmes, défense du droit à la connaissance des origines, représentant des familles adoptives, des pupilles de l'Etat) ;
- deux personnalités qualifiées.

Son président a été jusqu'au 9 décembre 2011 Monsieur André NUTTE, chef de l'Inspection générale des affaires sociales honoraire. Le président suppléant a été Monsieur Dominique GARBAN, Conseiller à la Cour de cassation. Le Conseil est assisté d'un secrétariat général, actuellement sous la responsabilité de Monsieur Raymond Chabrol, administrateur civil hors classe.

Le CNAOP constitue un réseau avec les conseils généraux. Dans chaque département, des correspondants ont été désignés par le président de conseil général, parmi les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile, pour être les interlocuteurs privilégiés du CNAOP. La liste actualisée des correspondants départementaux figure sur le site du CNAOP (www.cnaop.gouv.fr). A chaque nouvelle nomination d'un correspondant, cette liste est réactualisée et mise en ligne. Des journées nationales de formation sont organisées régulièrement afin d'échanger sur les pratiques professionnelles. En 2010, deux journées ont été organisées. Trois l'ont été en 2011. Au total, **300** personnes ont pu participer à ces formations.

Dans le dispositif de l'accès aux origines personnelles, les correspondants départementaux ont en effet un rôle très important à jouer à trois moments clef :

- lors de l'admission à la maternité d'une femme qui demande ou envisage de demander le secret de son identité ;
- lors du recueil de l'enfant d'une femme qui demande le secret de son identité ;
- lorsque l'enfant recherche son histoire et demande la connaissance de ses origines personnelles. Le correspondant départemental est alors le relais du CNAOP. Il transmet les pièces du dossier qui peuvent permettre d'identifier et de localiser les parents de naissance ; le CNAOP peut le mandater pour recueillir le consentement du parent de naissance, organiser la rencontre ou annoncer un décès et accompagner le demandeur dans ses démarches auprès de la famille d'origine.

3°) Que prévoit la loi ?

La loi réaffirme la possibilité pour une femme d'accoucher dans le secret de son identité et de bénéficier de la sécurité, des soins et de l'accompagnement approprié si elle le souhaite.

Mais la loi renforce les possibilités d'information laissées pour l'enfant :

- possibilité de laisser des renseignements non-identifiants qui permettront de comprendre les circonstances de sa naissance ;
- possibilité de laisser son identité sous pli fermé à l'intention de l'enfant, ce pli ne sera ouvert que si l'enfant en fait la demande et la personne pourra être contactée pour exprimer sa volonté ;

- possibilité de laisser son identité dans le dossier et l'enfant pourra la retrouver ;
- possibilité de lever le secret de l'identité à tout moment, comme cela existait déjà.

Cet éventail de possibilités est désormais proposé à toutes les femmes qui se posent, lors de l'accouchement, la question de rester dans l'anonymat.

Mais, pour les situations du passé, pour ceux qui sont nés il y a 20, 30, 50 ans ou plus, le CNAOP est compétent pour contacter la mère de naissance, si elle peut être identifiée et localisée, l'informer de la démarche de la personne dont elle a accouché, lui expliquer la loi et lui demander d'exprimer sa volonté d'accepter ou de refuser de lever le secret de son identité, dès lors que le dossier fait apparaître une demande expresse de secret sans que celui-ci soit levé ou lorsque son examen ne permet pas d'établir de manière certaine la volonté de secret du ou des parents de naissance ou encore lorsqu'il résulte du dossier que le ou les parents de naissance sont décédés sans avoir procédé à la levée du secret..

B – LES MEMBRES DU CNAOP en 2011.

Président du CNAOP : Monsieur André NUTTE, chef de l’Inspection générale des affaires sociales honoraire
Personnalité qualifiée

Suppléant du Président du CNAOP, représentant de l’ordre judiciaire :
Monsieur Dominique GARBAN - Conseiller à la Cour de cassation

Membre de la juridiction administrative :
Monsieur Jacques FAURE – Conseiller d’Etat honoraire

Les représentants des ministres concernés (administration centrale)

Directeur Général de la Cohésion Sociale :

Monsieur Fabrice HEYRIES jusqu’au 9 février 2011

Directrice Générale de la Cohésion Sociale.

Madame Sabine FOURCADE depuis le 10 février 2011

Représentantes :

Madame Elisabeth TOME-GERTHEINRICHs, jusqu’au 18 octobre 2011

Madame Nathalie TOURNYOL DU CLOS, depuis le 19 octobre 2011

Madame Florence LIANOS

Madame Catherine BRIAND

Madame Marianne SCHULZ

Madame Laure NELIAZ jusqu’au 14 novembre 2011

Madame ROCHE-PINTEAUX Florence

Directeur des affaires civiles et du sceau – Ministère de la justice

Monsieur Laurent VALLEE, Maître des requêtes au Conseil d’Etat.

Représentants :

Monsieur François ANCEL

Madame Pauline JOLIVET

Directeur des français à l’étranger et des étrangers en France

Ministère des affaires étrangères

Monsieur François SAINT-PAUL

Représentants :

Madame Edith NOWAK jusqu’au 6 octobre 2011

Monsieur Serge CASSERI depuis le 6 octobre 2011

Direction générale des collectivités locales et de l'Outre Mer - Ministère de l'intérieur
Monsieur Eric JALON – Directeur général des collectivités locales

Représentante :
Madame Virginie FRANCOIS

Ministère chargé de l'outre-mer
Monsieur Vincent BOUVIER, Délégué général à l'outre-mer.

Les représentants des associations

Association de lutte contre les violences :
Présidente : Madame Vera ALBARET

Confédération du Mouvement français pour le planning familial :
Représentante : Madame Françoise LAURANT

Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles :
Présidente : Madame Jacqueline PERKER

Fédération nationale des associations départementales d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance :

Président : Monsieur Jean-Marie MULLER

Association Enfance et Familles d'Adoption :
Représentante : Madame Janice PEYRE

Association Prophyla-XY :
Président : Monsieur Jean-François KRIGUER

Le représentant des Conseils Généraux

Depuis le 25 mai 2010 et jusqu'au 27 mars 2011, le Docteur Philippe CORTEY, Conseiller Général de Corse du Sud.

La Personnalité qualifiée

Madame le Docteur Dominique ROSSET, Conseil général de Paris, Espace Paris – Adoption, pédopsychiatre.

C- LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétaire général :

Monsieur Raymond CHABROL, administrateur civil hors classe.

Chargées de Mission :

Madame Michèle FAVREAU-BRETEL - Juriste

Madame Jeannine HARARI - Socio-Economiste, Administrateur ad hoc au TGI de Paris

Madame Catherine LENOIR - Juriste

Madame Laurence PREVOT - Juriste

Assistantes :

Madame Nadine DUPUY - Assistante du Secrétaire Général

Madame Catherine KIRN - Assistante

Mademoiselle Cécilia DURANT – Assistante

CHAPITRE 2 : THÈMES ABORDES PAR LE CONSEIL ET TRAITEMENT DES DOSSIERS

SYNTHESE DES COMPTE-RENDUS DES SEANCES PLENIERES TENUES EN 2011

A – LES THEMES ABORDES PAR LE CONSEIL

Depuis le précédent rapport, le Conseil s'est réuni en séance plénière à cinq reprises les 3 mars, 12 mai, 7 juillet, 6 octobre et 1er décembre 2011. A compter du 23 juin 2010 et jusqu'au 7 juillet 2011, un sous-groupe de travail interne au Conseil s'est réuni avant chaque séance plénière pour réfléchir aux amendements législatifs ou réglementaires qu'il serait utile de proposer, dans l'hypothèse où une révision de la loi du 22 janvier 2002 serait envisagée. Une synthèse des travaux de ce groupe a été présentée au Conseil le 7 juillet 2011. Parmi les points abordés figure celui relatif à la question de savoir s'il convenait ou non de proposer l'abrogation de la phrase « si elle ne s'est pas opposée à ce que son identité soit communiquée après sa mort » qui figure à l'article L 147-6 du code de l'action sociale et des familles. La Direction Générale de la Cohésion Sociale, saisie de cette question, a répondu par la négative.

Plusieurs autres sujets ont retenu l'attention des membres du CNAOP en 2011.

1° L'année 2011 a été celle de la remise, du rapport relatif à l'accouchement dans le secret de Madame Brigitte Barèges, Députée du Tarn et Garonne et de celui de l'Inspection Générale des Affaires Sociales d'audit du fonctionnement du conseil national d'accès aux origines personnelles

Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, a le 12 mai 2011, à l'occasion d'une séance plénière du CNAOP, défini les grandes lignes de la politique qu'elle entend conduire à ce sujet. Le discours de Madame Roselyne Bachelot-Narquin est annexé au présent compte-rendu (annexe 1). Le rapport de Mme Barèges ainsi que le discours de Madame Roselyne Bachelot-Narquin ont été mis en ligne sur le site du Ministère des solidarités et le la cohésion sociale et sur celui du CNAOP aux adresses suivantes www.solidarite.gouv.fr et www.cnaop.gouv.fr.

Le 7 décembre 2011 Mme Madame Brigitte Barèges, Députée du Tarn et Garonne, a déposé à l'Assemblée Nationale deux propositions de loi visant, d'une part, à "la levée de l'anonymat" et à l'organisation de "l'accouchement dans le secret" et, d'autre part, à modifier la composition du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles,

Ces deux propositions de loi, qui portent respectivement les n° 4040 et n° 4943, ont été enregistrées à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 décembre 2011, mises en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale le 12 juillet et renvoyées à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Elles sont en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale.

En ce qui concerne le rapport de l'IGAS, celui-ci a été adressé aux membres du CNAOP et mis en ligne sur les sites de l'IGAS, de la Documentation Française et du CNAOP. Il a fait l'objet de travaux entre le secrétariat général, la DGCS, la délégation à la communication et la DAFIIS. Parmi les premières actions faisant l'objet de travaux figurent l'amélioration de l'enregistrement des demandes d'accès aux origines personnelles et des informations qui ressortent des dossiers traités, celle du site internet du CNAOP ainsi que la mise en place d'une liaison informatique entre le secrétariat général et les correspondants départementaux de sorte à pouvoir informer ces derniers des décisions de principe prises par le Conseil et qui influent sur le traitement des demandes d'accès aux origines personnelles. Bien entendu, et avant d'être mises en œuvre, ces propositions seront présentées pour débat et décisions au Conseil. Par ailleurs, l'IGAS a souhaité que le livret d'accueil qui est adressé aux personnes qui souhaitent accéder à leurs origines personnelles soit actualisé. Une proposition de nouvelle rédaction sera faite au Conseil dans le courant du premier semestre 2012. Nous avons, sans attendre, intégré des recommandations de l'IGAS telles celles permettant aux personnes qui demandent à accéder à leurs origines personnelles de consulter, lorsqu'elles ne l'ont pas fait, leur dossier auprès du Conseil général ou de l'Organisme autorisé pour l'adoption de sorte à entrer rapidement en relation avec un professionnel qui les accompagnera dans leurs premières démarches. Celui-ci, notamment, leur permettra d'accéder aux informations non identifiantes de leurs dossiers, partie de leur histoire personnelle, voire, si le dossier ne comporte pas de secret et que le CNAOP n'est dès lors pas compétent, leur permettra d'y accéder dans son intégralité sous réserve des droits des tiers.

2° Le projet d'étude relative à la qualité de vie des adoptés et des pupilles de l'Etat ayant rencontré leurs parents biologiques à l'âge adulte et qualité de vie des parents adoptifs et des parents de naissance.

Son objectif est de mesurer, selon les critères définis par l'Organisation Mondiale de la Santé, la qualité de vie des personnes qui ont pu accéder, par l'intermédiaire du CNAOP, à leurs origines personnelles et ont pu ainsi les rencontrer dans le cadre, selon leur choix, soit, d'un accompagnement, soit, sans celui-ci, celle des parents de naissance et celle des parents adoptifs. Le Conseil a donné son accord à la réalisation de cette étude lors de la séance du 12 février 2009.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale ayant donné son accord pour un financement de 48 999 euros TTC de cette étude, celle-ci a fait l'objet d'un examen par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en raison de la nécessité absolue de respecter la vie privée des personnes concernées.

La CNIL a autorisé la réalisation de cette étude par une délibération n°2011-234 du 21 juillet 2011. Cette décision figure en annexe n° 3-1. L'étude qui avait été notifiée au laboratoire le 18 novembre 2010 n'a débuté évidemment qu'après l'accord précité de la CNIL. En raison des congés estivaux, elle a démarré en septembre 2011. 436 personnes sont concernées par cette étude : 217 sont des personnes qui avaient demandé à accéder à leurs origines personnelles et dont les dossiers avaient fait l'objet d'une clôture définitive puisqu'elles avaient pu retrouver et rencontrer leurs parents de naissance en présence ou non d'un collaborateur du CNAOP. Les 219 autres sont majoritairement des mères de naissance. Ces 436 personnes ont, dans un premier temps, reçu un courrier qui leur a présenté l'étude et leur a demandé si elles accepteraient ou non d'y participer. Ces courriers, pour respecter la vie privée des personnes auxquels ils étaient adressés, ne faisaient pas apparaître qu'ils provenaient du CNAOP. Ils contenaient tous une enveloppe timbrée pour la réponse à l'adresse du laboratoire de recherches. Un exemple de ces courriers anonymisés figure en annexe 3-2. De même figure en annexe 3-3 une copie des questionnaires élaborés par l'Institut de biologie de l'Université de Montpellier 1.

En Novembre 2011, comme cela était prévu dans l'autorisation de la CNIL, un second courrier a été adressé aux personnes qui n'avaient pas répondu. Faute de réponse à ce second courrier ces personnes seront considérées comme ne souhaitant pas participer à cette étude. Elles ne seront donc pas recontactées et leurs identités seront effacées du fichier que la CNIL a autorisé le laboratoire à élaborer. Au total, ce sont donc 671 lettres qui ont été adressées.

Au 31 décembre 2011, 178 réponses sont parvenues au laboratoire. Elles sont actuellement étudiées pour déterminer lesquelles parmi les personnes qui ont répondu ont accepté ou refusé de participer à l'étude et, dans le cas où elles accepteraient de participer à l'étude, devront être destinataires d'un des trois questionnaires figurant en annexe 3-3.

Compte tenu des délais impartis par les envois et les retours de courriers, la durée de l'étude, d'abord fixée en fonction de la date de sa notification à 20 mois, a été portée à 32 mois par un avenant signé par l'université de Montpellier 1 et par Mme Fourcade, Directrice générale de la cohésion sociale. Ainsi les résultats définitifs seront adressés au plus tard au CNAOP en juillet 2013.

3° L'examen de dossiers individuels.

En 2011, le Conseil a été saisi de l'examen de plusieurs situations individuelles lors de chacune de ses séances plénières.

Le 3 mars 2011, le Conseil a été saisi d'une demande tendant au réexamen par le Conseil d'un dossier d'une personne qui considérait que son dossier ne comportait aucun secret dès lors que le secrétariat général du Conseil comme l'Organisme autorisé pour l'adoption qui l'avait accueilli à sa naissance ne pouvait attester que sa mère de naissance avait demandé le secret de son accouchement. Le Conseil a rappelé qu'antérieurement à la loi du 22 janvier 2002, aucun formalisme n'entourait le recueil de la volonté de secret. Seule une étude approfondie des pièces du dossier permet donc de déterminer que le secret de l'identité a été demandé lors de l'accouchement ou qu'il existe un doute sur cette demande. Le fait qu'un acte de naissance d'origine indique qu'aucune filiation n'a été établie après la naissance constitue un élément permettant de considérer que le secret de l'identité a été demandé. Le Conseil a, dès lors, confirmé la pertinence de la position du secrétariat général conformément à la procédure validée en 2002 par le Conseil.

Le 12 mai 2011 a été présentée la demande d'une personne dont la mère de naissance avait refusé de lever le secret de son identité et qui souhaitait obtenir le compte-rendu de mandat établi à l'époque par la correspondante départementale du CNAOP. A la suite de la présentation du dossier, la majorité des membres du Conseil, moins trois abstentions, a décidé que les comptes-rendus de mandat des correspondants départementaux seront transmis aux demandeurs qui souhaitent en connaître le contenu mais qu'ils seront anonymisés s'ils font apparaître l'identité d'un parent de naissance qui refuse de lever le secret de son identité. Tous les éléments qui permettraient de l'identifier seront également occultés.

Lors de ce même Conseil a été présentée brièvement la demande d'une mère de naissance qui après avoir procédé en 1997 à la levée du secret de son identité sur le fondement de l'article L 147-2 du code

de l'action sociale et des familles a demandé en 2011 pour des raisons personnelles à revenir sur sa décision. Cette demande a fait l'objet de deux autres examens lors des Conseils des 7 juillet et 6 octobre 2011. A l'issue de ces débats deux décisions ont été prises par le Conseil : d'une part, concernant la demande précitée, le Président a saisi la Directrice générale de la cohésion sociale de ce dossier particulier dès lors qu'il apparaissait que la personne concernée n'avait pas été informée, lors de son accouchement, qu'elle pouvait lever le secret de son identité ni que sa demande de levée de secret serait considérée comme irréversible dès son enregistrement et sa notification en 2007. Cette première décision est en cours d'examen. Par ailleurs, il a été décidé de modifier le site internet du CNAOP pour faire apparaître de façon non ambiguë que toute demande de levée de secret ou de déclaration d'identité était irréversible dès sa notification par le secrétariat général à la personne qui y aurait procédé.

Enfin, lors de la séance plénière du CNAOP du 1er décembre 2011 deux situations ont été présentées pour décision :

1° Il a été demandé au Conseil si en l'absence d'indication du patronyme d'une mère de naissance dans le dossier de l'Aide sociale à l'enfance mais en présence d'une identité retrouvée par le CNAOP à partir des éléments de ce même dossier, le secrétariat général était autorisé à communiquer cette identité de la personne qui semble quasi certainement être celle de la mère de naissance du demandeur. Le Conseil au vu des éléments présentés a considéré que le risque d'erreur était minime et que l'identité pouvait donc être communiquée.

2° Il a été présenté au Conseil la lettre d'une sage-femme, aujourd'hui retraitée, qui a indiqué avoir accouché une mère de naissance qui lui avait donné son identité mais qui lui avait cependant demandé de déclarer l'enfant comme né de « mère et de père inconnus » et de lui choisir un nom de famille. Cette sage-femme demandait au CNAOP de pouvoir se libérer de ce secret et demandait la procédure qu'elle devait suivre à cette fin en donnant au secrétariat général du CNAOP son adresse et son numéro de téléphone.

Le Conseil a rappelé, d'une part, qu'il n'était pas autorisé à enregistrer ce type de demande dès lors qu'il ne peut le faire que pour les demandes de levée de secret ou de déclaration d'identité. Et, qu'en outre, ce courrier posait la question de savoir si cette demande ne portait pas atteinte au secret professionnel des sages-femmes. Pour ces deux raisons, le Conseil a demandé au secrétaire général du CNAOP de saisir pour avis les Conseils nationaux des ordres des médecins et des sages-femmes. Deux courriers ont donc été adressés à ces deux institutions le 2 janvier 2012. Les réponses de ces deux Conseils de l'Ordre seront communiquées au Conseil.

CHAPITRE 3 : LA FORMATION DES CORRESPONDANTS DU CNAOP.

L'année 2012 a permis la poursuite des formations des correspondants départementaux qui ont été reprises en 2011 après avoir été interrompues à partir du mois de juillet 2007. Trois formations ont donc été organisées les 18 et 31 janvier à Paris, le 23 mars à Nantes et le 24 mai à Marseille. Au total, 6 formations auront donc pu se dérouler. Un bilan complet a été présenté lors de la séance plénière du Conseil le 7 juillet 2011.

Les fiches d'évaluations remplies par les participants indiquent qu'ils ont majoritairement été satisfaits et que la formation correspondait à leurs attentes.

Au total, **300** personnes ont pu participer à ces formations.

CHAPITRE 4 : LES FORMATIONS DES COLLABORATEURS DU SECRETARIAT GENERAL.

Le secrétaire général a proposé aux collaborateurs du CNAOP de se rendre dans les Conseils Généraux de sorte à, d'une part, mieux connaître les correspondants départementaux, les services dans lesquels ils exercent et, d'autre part, à pouvoir assister à différentes activités et réunions en lien avec leurs missions.

Les Conseils généraux contactés se sont montrés extrêmement attentifs à ces demandes de formation et ont accepté d'organiser la venue des collaborateurs du secrétariat général dans d'excellentes conditions. Ainsi, ces derniers ont pu assister à des séances de commission d'agrément ou de conseil de Famille ou encore à des consultations de dossiers par des enfants pupilles ou adoptés, des réunions avec les professionnels des maternités responsables de l'admission de femmes souhaitant accoucher anonymement, des réunions aux archives départementales.

Les départements dans lesquels se sont rendus les collaborateurs du secrétariat général sont les suivants : l'Essonne (91), le Nord (59), les Pyrénées-Atlantiques (64), la Gironde (33), Paris (75) les Hauts-de-Seine (92), le Var (83). Les durées des déplacements ont été de deux à cinq jours répartis sur plusieurs semaines.

Cette expérience extrêmement positive sera renouvelée en 2012.

CHAPITRE 5 : STATISTIQUES

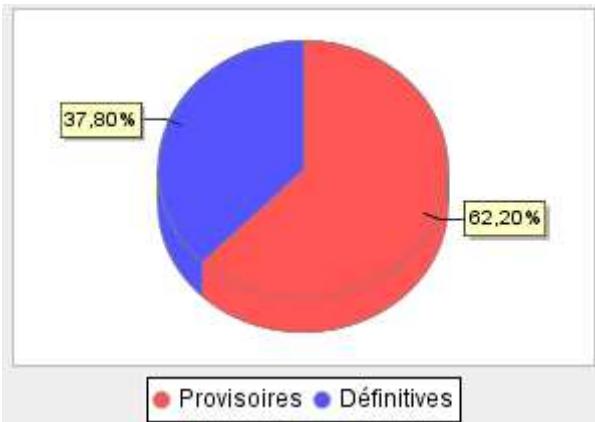
A - LES ELEMENTS STATISTIQUES RELEVES SUR LE TABLEAU DE BORD

1) Les statistiques du 12 septembre 2002 au 31 décembre 2011 :

- ✓ **5500** demandes d'accès aux origines personnelles ont été enregistrées, dont **584** nouvelles demandes sur l'exercice 2011, comprenant 124 demandes qui ne relevaient pas de la compétence du CNAOP. 460 nouvelles demandes recevables ont donc été enregistrées en 2011.
- ✓ **320** dossiers ont fait l'objet d'un mandat confié à un correspondant départemental du CNAOP, soit **26,75 %** du nombre de dossiers pour lesquels un parent de naissance au moins a été contacté.
- ✓ **4866** dossiers ont fait l'objet d'une clôture, soit **88,4 %** (4274 au 31/12/2010, soit 86,9 %).

Répartition globale des dossiers de clôture





- ✓ **3026** dossiers ont été **clos provisoirement**, soit **62,2 %** du nombre de dossiers clos.
- ✓ **1839** dossiers ont été **clos définitivement**, soit **37,8 %** du nombre de dossiers clos.

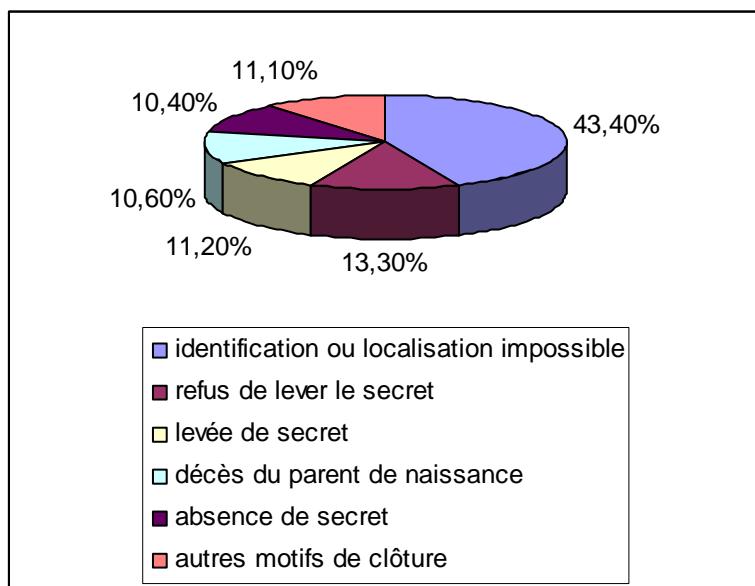
Les principaux motifs de clôture provisoire :

- **2116** dossiers ont été clos provisoirement pour absence de renseignements permettant l'identification et/ou la localisation de l'un au moins des parents de naissance : **43,4 %** du nombre total des dossiers clos.
- **648** dossiers ont été clos provisoirement pour refus du parent de naissance de lever le secret de son identité : **13,3 %** du nombre total des dossiers clos.
Cependant, sur **648 mères de naissance qui se sont opposées à la communication de leur identité**, **31** ont accepté un échange de courriers, (**4,7 %** des mères de naissance ayant refusé de lever le secret de leur identité) et **63** ont consenti à une rencontre anonyme (**9,7 %** des mères de naissance ayant refusé de lever le secret de leur identité).

Les principaux motifs de clôture définitive :

- **1576** dossiers ont été clos définitivement après communication de l'identité du parent de naissance concerné par la demande : **32,4%** du nombre total de dossiers clos. Plusieurs cas de figure ont pu conduire à la communication de l'identité du parent de naissance :
 - **548** communications d'identité ont fait suite au consentement du parent de naissance recherché à la levée du secret de son identité : **11,2 %** du nombre total des dossiers clos.
 - **518** communications d'identité résultent du décès du parent de naissance concerné, sans que ce dernier ait exprimé de volonté contraire à l'occasion d'une demande d'accès aux origines : **10,6 %** du nombre total des dossiers clos.
 - **510** communications d'identité découlent de l'absence de demande de secret lors de la naissance ou lors de la remise de l'enfant : **10,4 %** du nombre total des dossiers clos.

Répartition par type de clôture



2) Les statistiques pour l'année 2011

- ✓ **615** dossiers incomplets ont été enregistrés. La plupart ont fait l'objet d'un enregistrement complet à réception des documents manquants.
- ✓ **584** demandes d'accès aux origines personnelles ont été enregistrées, dont **124** qui ne relevaient pas de la compétence du CNAOP.
- ✓ **66** mandats ont été confiés à des correspondants départementaux, soit **61,68 %** du nombre de dossiers pour lesquels un parent de naissance au moins a été contacté.
- ✓ **592** dossiers ont fait l'objet d'une clôture. Le rythme de gestion du flux entrant est de : **101%**.
- ✓ **278** dossiers ont été **clos provisoirement**, soit **47 %** du nombre de dossiers clos en 2011.
- ✓ **314** dossiers sont **clos définitivement**, soit **53 %** du nombre des dossiers clos en 2011.

Les clôtures provisoires :

- **180** dossiers ont été clos pour absence de renseignements permettant l'identification et/ou la localisation de l'un au moins des parents de naissance : **30,4 %** du nombre des dossiers clos en 2011 (36,81% en 2010).
- **58** dossiers ont été clos pour refus du parent de naissance de lever le secret de son identité : **9,8%** du nombre de dossiers clos en 2011 (13,71% en 2010).

A noter : parmi les **58** mères de naissance qui se sont opposées à la communication de leur identité en 2011, **2** ont consenti à un échange de courrier

(3,4%) et 5 ont consenti à une rencontre anonyme (8,6%). Plus de la moitié des rencontres anonymes se transforment en levée de secret.

- 28 dossiers ont été clos en l'absence de réponse des personnes contactées. (4,72%)
- 10 dossiers ont été clos car les personnes contactées ont niées être les personnes concernées. (1,68%)
- 13 dossiers ont été clos suite à la demande du demandeur de suspendre la procédure. (2,19%)
- 4 dossiers ont été clos en raison de l'absence de manifestation du demandeur en réponse aux sollicitations du secrétariat général. (0,67%)
- 6 dossiers ont été clôturés en raison de l'incapacité du parent de naissance de manifester sa volonté. (1,85%)

Les clôtures définitives :

- 209 dossiers ont été clos après communication de l'identité du parent de naissance concerné par la demande : **35,30%** du nombre de dossiers clos en 2011 (26,22% en 2010). Plusieurs cas de figure ont pu conduire à la communication de l'identité du parent de naissance :
 - **49** communications d'identité ont fait suite au consentement du parent de naissance recherché à la levée de secret de son identité : **8,27%** des dossiers clos en 2011.
 - **63** communications d'identité résultent du décès du parent de naissance concerné, sans que ce dernier ait exprimé de volonté contraire à l'occasion d'une demande d'accès aux origines : **10,64%** des dossiers clos en 2011.
 - **71** communications d'identité découlent de l'absence de demande de secret lors de la naissance ou lors de la remise de l'enfant : **11,99%** des dossiers clos en 2011.
- 6 dossiers ont été clos car les demandeurs ont retrouvé leurs parents de naissance par des moyens personnels : **1,01%** du nombre de dossiers clos.
- 1 dossier a été clos en raison du décès du demandeur : **0,16%** du nombre de dossiers clos.
- 124 dossiers ont été clos pour incompétence du CNAOP : **20,94%**.
 - **44** demandes d'accès aux origines personnelles ont été formulées alors que l'identité d'au moins un des parents de naissance du demandeur était connue et figurait sur sa copie intégrale d'acte de naissance.
 - **19** demandes ont été formulées par des personnes ne pouvant justifier ni de la qualité d'ancien pupille de l'Etat, ni de personne adoptée.
 - **10** demandes émanaient de personnes nées dans un pays dont la législation ne permet pas de protéger le secret de l'identité des parents de naissance.
 - **51** autres demandes ont été clôturées pour incompétence, principalement lorsque les pièces du dossier étaient communicables au demandeur au regard des dispositions du code du patrimoine.

B - ANALYSE DES STATISTIQUES DE L'EXERCICE 2011 COMPAREES AVEC CELLES DES EXERCICES PRECEDENTS

Cinq points méritent une analyse particulière :

1 – La stabilité du nombre des demandes d'accès aux origines personnelles

Le nombre d'ouvertures de dossiers diminuait régulièrement depuis la création du CNAOP : 912 en 2003, 726 en 2004, 685 en 2005, 606 en 2006, 542 en 2007, 418 en 2008.

Le nombre d'ouvertures de dossiers reste cependant constant depuis 2009 où 460 nouvelles demandes ont été enregistrées, et 2010, où 449 demandes recevables avaient été enregistrées (564 demandes, dont 115 irrecevables). Cette tendance se confirme en 2011, où 584 demandes ont été enregistrées, dont 124 étaient irrecevables. **460 nouvelles demandes recevables** ont donc été traitées par le secrétariat général.

2 – La stabilisation du nombre de dossiers clôturés pendant l'exercice 2011:

468 dossiers ont été clôturés sur l'année 2011. Le taux des dossiers clôturés par rapport aux dossiers enregistrés, constant pour les exercices 2005 et 2006 (87 %), a commencé à augmenter de manière significative à partir de 2007 : 92 % pour l'exercice 2007, puis 158 % sur l'exercice 2008.

Il tend à diminuer légèrement depuis 2009 : 128 % sur l'exercice 2009, de 123% sur l'exercice 2010 et de 101% en 2011.

Le stock des dossiers en cours de traitement quant à lui diminue régulièrement pour atteindre au 31/12/2011 : **634** dossiers, soit **11,52 %** des dossiers ouverts.

ANNEE	ENREGISTREMENTS	CLOTURES	DOSSIERS EN COURS
31/12/2003	912	186	726
31/12/2004	726	478	974
31/12/2005	685	597	1062
31/12/2006	606	530	1138
31/12/2007	542	506	1174
31/12/2008	418	418	1174
31/12/2009	463	888	749
31/12/2010	564	671	642
31/12/2011	584	692	634
TOTAL	5500	4866	

3 – Une légère remontée du pourcentage de parents de naissance qui acceptent de lever le secret de leur identité

Au 31/12/2006, 53,7 % des parents contactés avaient accepté de lever le secret de leur identité. Au 31/12/2007, ce taux était tombé à 47,2 %. Au 31/01/2009, il était de 49,5 %. Il tombe à 46,5% au 31/2/2009 et à 40,3 % au 31/12/2010.

Au cours de l'année 2011, **45,8 %** des parents de naissance contactés ont accepté de lever le secret de leur identité. Globalement, près de la moitié des parents contactés dans le respect de leur vie privée et informés de la demande de la personne qu'ils ont mise au monde, acceptent que leur identité lui soit communiquée.

4. La hiérarchie des motifs de clôture

Il convient de noter que les dossiers clôturés pour incompétence du CNAOP sont exclus de cette hiérarchie, qui ne concerne que les motifs de clôture des demandes recevables.

Sur l'année 2011, la première cause de clôture reste l'impossibilité d'identifier ou de localiser les parents de naissance : **36,8 %**.

La deuxième cause devient l'absence de secret constatée après l'ouverture du dossier : **14,5 %**.

Le décès du ou des parents de naissance devient le troisième motif de clôture : **12,9 %**.

Le refus des parents de naissance de lever le secret de leur identité devient le quatrième motif de clôture : **11,9 %**.

La levée de secret devient le cinquième motif de clôture : **11,15 %**.

Les autres motifs de clôtures se répartissent dans l'ordre suivant :

- L'absence de réponse des parents biologiques aux sollicitations du CNAOP : 5,7 %,
- La suspension de sa demande par le demandeur : 2,6 %,
- La dénégation : 2 %,
- L'aboutissement des recherches personnelles du demandeur : 1,2 %,
- Les parents de naissance sont hors d'état de manifester leur volonté : 1,2 %,
- L'absence de manifestation du demandeur en réponse aux sollicitations du CNAOP : 0,8 %,
- Le décès du demandeur : 0,2 %,
- Autres motifs de clôture (pour les cas inclassables) : 0,2 %.

5. Les levées de secret spontanées restent peu nombreuses : 362 uniquement par des parents de naissance, dont **39** sur l'année 2011. Par ailleurs, **138** déclarations d'identité émanant d'ascendants, de descendants ou de collatéraux privilégiés des parents de naissance ont été enregistrées, dont **24** sur l'année 2011.

A noter, la clôture définitive de 55 dossiers de levées de secret depuis 2005, dont 9 sur l'exercice 2011, rendue possible par le croisement des fichiers des demandeurs et celui des levées de secret spontanées.

C- DEMANDES D'ACCES AUX ORIGINES PERSONNELLES DES PERSONNES ADOPEES NEES A L'ETRANGER :

Au total, depuis 2002, 254 dossiers de personnes nées à l'étranger (Algérie et hors Algérie) ont été ouverts au CNAOP, ce qui représente 4,8 % de l'ensemble des demandes d'accès aux origines personnelles recevables.

1) 121 dossiers émanent de personnes nées en Algérie (soit 47,6 % des personnes nées à l'étranger), qui ont eu la qualité de pupille de l'Etat ou ont été adoptées.

Pour ces dernières, se pose le problème de l'accès à leur dossier. Des démarches ont été entreprises depuis 2005 auprès du Ministère des affaires étrangères (Direction des Français à l'étranger, et services de l'Ambassade de France à Alger) pour examiner les conditions dans lesquelles le Conseil pourrait avoir accès aux archives administratives et hospitalières concernant ces personnes, anciennes pupilles, dans l'hypothèse, qui reste à vérifier, où leurs dossiers y seraient encore conservés. Parallèlement, des contacts téléphoniques ont été pris avec les responsables des archives des principaux hôpitaux d'Alger, Oran et Constantine qui ne laissent que peu d'espoir quant à la possibilité de retrouver les dossiers des personnes qui y sont nées dans le secret il y a au moins 45 ans. Selon ces responsables, les seules informations encore disponibles concerneraient uniquement l'origine des mères de naissance, précédée de la lettre X : X musulmane, ou X européenne.

A ce jour, faute de pouvoir accéder aux informations, un seul dossier a pu être clôturé.

2) 133 dossiers émanent de personnes nées à l'étranger (hors Algérie)

Les demandes émanent de personnes nées en Allemagne, en Autriche, au Brésil, au Cambodge, au Canada, au Chili, en Colombie, en Corée, à Djibouti, en Espagne, en Haïti, en Italie, en Inde, au Liban, au Maroc, en Pologne, au Portugal, en République Dominicaine, en Suisse, en Thaïlande, en Tunisie, au Vietnam, en Yougoslavie, aux Philippines, au Mexique et au Salvador et en Tunisie.

Sur les 133 dossiers hors Algérie, 59 ont été clos définitivement (44,36 %) grâce aux éléments d'identité, transmis par le bureau des archives françaises en Allemagne et en Autriche, par le Centre des Archives d'Outre mer, par des organismes autorisés pour l'adoption français ou étrangers ou figurant dans le jugement d'adoption du demandeur (Brésil, Suisse).

27 sont clos provisoirement (20,30 %) et 47 sont en cours d'instruction.

La plupart de ces pays ne prévoient pas la possibilité pour les mères de naissance d'accoucher dans le secret.

D – LES DEMANDES INCOMPLÈTES ET LES DEMANDES NON ENREGISTRABLES

Le Conseil a reçu près de **615** demandes incomplètes, parmi lesquelles à peu près **520** ont abouti à l'enregistrement du dossier à réception des pièces complémentaires demandées, que la demande soit recevable ou non et une dizaine correspond aux demandes d'avis et d'éclaircissements formulées par les Conseils Généraux, auxquelles le secrétariat général a répondu par écrit. Près de **90** de ces demandes restent donc en attente de réception des documents complémentaires qui permettront d'établir ou d'écartier la compétence du CNAOP.

Au total, au 31 décembre 2011, le Conseil a enregistré **584** demandes complètes. **460** ont correspondu à une demande recevable d'accès aux origines personnelles, soit **78,7 %** du nombre de saisines complètes.

49 demandes reçues n'ont pas pu être enregistrées, faute de renseignements suffisants. **11** d'entre elles ont pu être enregistrées à la réception des informations manquantes.

Les appels et les courriels que les Conseils Généraux et les OAA adressent quotidiennement aux assistantes et aux chargées de mission ne sont pas comptabilisés.

CHAPITRE 6 : LES STATISTIQUES DE FREQUENTATION DU SITE INTERNET DU CNAOP

Yves Delbart
Chef de la Mission de l'Internet et de l'Information

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé
Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale
Délégation à l'Information et à la Communication
Département de la Communication Externe, des Evénements, de l'Internet, de l'Information et des Relations avec la Presse

Audience et Fréquentation Du site www.CNAOP.gouv.fr

Note annuelle

Période étudiée du 1/1/2011 au 31/12/2011 (comparaison avec l'année 2010)

Cette note annuelle présente les principaux résultats de fréquentation du site www.CNAOP.gouv.fr, ainsi que l'évolution des indicateurs Visites et Pages vues. Elle s'appuie exclusivement sur les rapports d'échantillon de données issues de Google Analytics.

En effet, chaque page du site possède un code qui permet de consolider des statistiques précises pour l'ensemble du site.

Les principaux résultats portent sur les informations de base relatives à la fréquentation : nombre de visites, de pages vues et de pages vues par visite, et aux critères d'intérêt classiques de la mesure d'audience : temps moyen passé sur le site, taux de rebond ou visite à 1 page et les nouvelles visites.

1 - Tableau de bord. Principaux résultats d'audience et de fréquentation

Fréquentation en 2011	Audience en 2011
19 628 Visites	37,26 % Taux de rebond (1 page vue)
13 450 Visiteurs	00:02:53 Temps moyen passé sur le site
71 693 Pages vues	66,39 % Nouvelles visites
3,65 Pages par visite	

Quelques définitions / notions :

Code de suivi :

Le code de suivi de notre outil de statistiques est un petit extrait de code qui est inséré dans le corps d'une page HTML.

Lorsque la page HTML est chargée, le code de suivi contacte le serveur de notre système de statistiques (Google Analytics) et enregistre une consultation de page pour cette page. Il collecte également des informations sur la visite et des informations sur le visiteur (**sans identification**).

Le taux de rebond :

Le taux de rebond est le pourcentage de visites d'une seule page, c'est à dire le pourcentage de visites au cours desquelles l'internaute quitte votre site dès la page d'entrée (ou "page de destination").

Ce taux constitue un indicateur de la qualité des visites. Lorsqu'il est élevé, cela signifie généralement que les pages d'entrée sur le site ne correspondent pas aux attentes des visiteurs.

Dans notre cas, le taux est bon (37,26 %). Les internautes qui viennent sur notre site sont intéressés par les informations fournies.

La Session :

Période d'interaction entre le navigateur du visiteur et un site Web particulier, qui se termine lorsque le visiteur ferme la fenêtre ou le programme de navigation, ou lorsqu'il n'effectue aucune action sur le site pendant une durée donnée. Ici, une session est considérée comme terminée si l'utilisateur est inactif sur le site pendant 30 minutes.

Le Visiteur / visiteur unique:

Le terme « Visiteur » est une abstraction dont le but est de fournir, avec le plus de précision possible, le nombre de personnes réelles et distinctes qui ont visité un site Web. Évidemment, il n'existe aucun moyen, à partir du site Web visité, de savoir si deux personnes partagent un ordinateur, mais un système de suivi des visiteurs de bonne qualité peut fournir un nombre assez près de la réalité. Les systèmes de suivi des visiteurs les plus précis utilisent généralement des cookies pour évaluer le nombre de visiteurs distincts.

Les visiteurs uniques représentent le nombre de visiteurs du site CNAOP.gouv.fr non dupliqués (comptabilisés une seule fois) sur une période de temps donnée (session). Un visiteur unique est déterminé à l'aide des cookies.

Nombre de pages par visite

C'est le nombre moyen de pages d'un site visitées par un visiteur au cours d'une seule session.

Dans notre cas l'internaute est intéressé par ce qu'il lit puisque nous avons un nombre moyen de pages vues élevés (3,65 pages)

Nouveau visiteur / Nouvelle visite

Un visiteur est considéré comme "nouveau" lorsqu'il accède pour la première fois à une page de notre site à partir d'un navigateur Web.

Un « cookie propriétaire » est alors enregistré dans son navigateur. Par conséquent, les nouveaux visiteurs sont identifiés grâce à leur navigateur Web.

En conclusion :

Le site www.cnaop.gouv.fr est un site de référence. Les internautes n'arrivent pas sur le site par hasard et sont des Internautes intéressés par le sujet. Preuve en sont l'excellent

taux de rebond, le temps passé sur le site ainsi que le nombre de pages vues par visite.

Évolution Fréquentation 2011/2010

www .cnaop.gouv.fr

	Visites	Evol. V.	Pages vues	Evol. P.v
2011	19 628	↗ 12,51%	71 693	↘ 2,55%
2010	17445		73 571	

2 – Tableau récapitulatif des principaux résultats de la fréquentation des rubriques de l'espace Dares

Rubriques / pages	Pages vues	% de V. / Total	
		Visites Dares	
Page d'accueil	17 592	24,54 %	
/Rechercher-ses-origines.html	15 090	21,05 %	
/Lever-le-secret-de-son-identité.html	5 663	7,9%	
/Presentation-du-CNAOP.html	3 817	5,32 %	
/Nous-Contacter.html	3 551	4,95%	

ANNEXES

- **Annexe 1 : Discours prononcé le 12 mai 2011 en séance plénière du CNAOP par Mme Roselyne Bachelot, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale.**
- **Annexe 2 : Arrêtés de nomination des membres du CNAOP.**
- **Annexe 3 : Documents relatifs à la mise en œuvre de l'étude relative à la qualité de vie des adoptés et des pupilles de l'Etat ayant rencontré leurs parents biologiques à l'âge adulte et qualité de vie des parents adoptifs et des parents de naissance :**
 - **Annexe 3-1 : Décision de la Commission nationale informatique et liberté.**
 - **Annexe 3-2 : Exemples de courriers anonymisés adressés aux demandeurs, aux parents de naissance, et, uniquement avec l'accord des demandeurs à leurs parents adoptifs.**
 - **Annexe 3-3 : Questionnaires qualité de vie.**
- **Annexe 4 : Tableau de bord de l'utilisation du site internet.**

Adresse postale : 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

Tel : 01.40.56.72.17

Fax : 01.40.56.59.08

Courriel : CNAOP-SECR@social.gouv.fr

Discours
de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale

CONSEIL

du CNAOP

(Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles)

-Jeudi 12 Mai 2011-

à 10h00

(à SÉGUR)
Salon bleu

Monsieur le président, cher André Nutte,
Monsieur le secrétaire général, cher Raymond Chabrol,
Cher Philippe Cortey, vous qui avez représenté l'ADF jusqu'à très récemment,
Mesdames, messieurs,

La quête des origines, ô combien légitime, pour les **enfants nés sous le secret**, et le droit inaliénable à conserver l'**anonymat** pour les mères qui les ont mis au monde : c'est dans cet **écart** que nous devons, je le crois, rechercher sans cesse un **équilibre**, certes fragile mais respectueux de la **dignité** de chacun.

Nous le savons bien, l'**être humain** n'est pas qu'un **être de raison**. Il obéit à des **émotions**, complexes, parfois contradictoires, qui l'amènent à faire des **choix** difficiles.

Face à ces **histoires douloureuses**, il faut entendre la **souffrance** des premiers, respecter le **choix** des secondes.

Il s'agit de respecter le principe énoncé par la **Convention internationale des droits de l'enfant** qui reconnaît le **droit de l'enfant**, dans la mesure du possible, à **connaître ses parents**.

Il s'agit également de faire vivre les **ambitions** de mon ministère, qui est aussi celui des **droits des femmes**, dont je veux garantir le **respect des choix**.

Cette position mesurée, qui fait **attention** à chacun, a d'ailleurs été validée par la **Cour européenne des droits de l'Homme** dans les **arrêts Odièvre** – qui porte sur le droit à la connaissance de ses origines – et **Kearns** – qui fixe les conditions de l'information et du recueil de la décision de la mère de naissance.

Cette position mesurée, c'est aussi celle que défend le **Conseil national pour l'accès aux origines personnelles** (CNAOP), avec toute la finesse et toute la pudeur que requiert un tel sujet, qui touche sans doute à ce qu'il y a en nous de plus intime.

*

Je veux donc rendre un hommage appuyé, ici, à la dynamique nouvelle que vous avez su impulser, Monsieur le président, cher André Nutte, Monsieur le secrétaire général, cher Raymond Chabrol, à la tête du CNAOP.

Ce n'était pas chose aisée et pourtant vous avez relevé le **défi** !

Les **résultats** sont là : sur les 4916 dossiers de demande d'accès aux origines personnelles que vous avez reçues depuis la création du CNAOP, près de 87% ont déjà fait l'objet d'une clôture.

D'ailleurs, le **rappor~~t~~ de l'IGAS** qui vous a été présenté le 8 avril dernier le confirme : le CNAOP remplit sa **mission**.

Naturellement, il faut aller **encore plus loin**. Ainsi, des **recommandations** ont été formulées pour renforcer les liens entre le CNAOP et vos **correspondants départementaux**, qui agissent sur le **terrain**.

Je le sais, cette **dynamique**, vous l'avez d'ores et déjà **amorcée**. Un **plan de formation** des correspondants départementaux a été initié et 5 des 6 formations ont déjà été menées.

Au total, ce sont **près de 340 personnes** qui ont ainsi été formées pour l'année 2010-2011 et vous avez prévu de **nouvelles formations** pour l'année 2011-2012.

Vous proposez qu'elles portent notamment sur des sujets tels que **l'accompagnement des parents de naissance**, notamment des **mères** ; celui des personnes qui demandent à accéder à leurs **origines personnelles** ; l'organisation des « **retrouvailles** » quand celles-ci

peuvent avoir lieu ; ou encore la **formation** destinée aux **personnels des maternités**. Je suis **favorable** à ces choix.

Je me réjouis de ces initiatives. Dans un champ qui a trait à l'**humanité** dans toute sa complexité, le **partage d'expériences et de pratiques** est fondamental.

Mais l'IGAS souhaite aussi faire du CNAOP un véritable **centre national de ressource** pour faire **progresser** notre **réflexion citoyenne**.

Là encore, vous avez anticipé le mouvement, en contribuant notamment à améliorer la **connaissance des situations**.

Cette connaissance, vous avez souhaité l'enrichir à un **double niveau** :

- en **amont**, pour mieux connaître les femmes qui accouchent sous le secret et adapter l'**accompagnement** qui leur est proposé ;
- en **aval**, pour savoir quel impact votre action a sur la vie des personnes concernées.

Pour y parvenir, vous avez sollicité **deux études** particulièrement importantes.

Connaître en amont, d'abord : ainsi, la première étude, celle de l'**Institut national des études démographiques** (INED), permet de mieux savoir qui sont ces femmes qui accouchent sous le secret et remettent l'enfant à sa naissance.

Ces femmes, elles sont en moyenne **plus jeunes** de quatre ans que les autres femmes qui accouchent la même année et, une fois sur deux, elles ont **au moins 25 ans**.

Ces femmes, elles vivent pour la plupart **seules** et **sans enfant**.

Ces femmes, elles sont souvent **dépendantes de leur famille** et dans des **situations de grande précarité**.

C'est d'ailleurs cet élément, cette **précarité matérielle et financière**, qui motive en grande partie leur décision de ne pas garder leur enfant, à laquelle s'ajoutent des **relations difficiles ou inexistantes** avec le **père**. Cette étude le montre bien : la décision d'accoucher sous le secret résulte d'un **faisceau** de causes, d'un **faisceau de précarité**.

Il ne s'agit donc pas de **culpabiliser** ces femmes, qui sont les premières concernées par les difficultés économiques et sociales.

Il s'agit au contraire de **mieux les connaître**, sans préjugés, pour **comprendre** ce qui les conduit à faire un **choix aussi douloureux**.

Or, c'est bien en connaissant mieux ces femmes que nous leur proposerons l'**accompagnement** le mieux **adapté** à leurs **besoins**.

Connaître en amont, donc, mais aussi en aval : c'est le rôle de la deuxième étude, celle que vous voulez conduire pour mesurer l'**impact** de votre action sur la **qualité de vie** de chacun : celle des **enfants** qui ont demandé à accéder à leurs origines personnelles et à rencontrer leur parent d'origine, et celle des **mères** et/ou des **pères de naissance** et, si les demandeurs le souhaitent, des **parents adoptifs**.

Je sais l'**importance** de ce projet pour vous et j'espère que la **CNIL** vous donnera un **avis favorable** pour le mener à bien. Une telle étude permettrait en effet de compléter l'ensemble des **évaluations** et d'ajuster notre politique publique en la matière.

Mais, loin de se limiter à l'**analyse** des situations, votre expertise est également tournée vers les **évolutions**.

Je pense notamment à vos travaux sur la notion **d'âge de discernement**, qui réaffirme la nécessité de n'ouvrir qu'à **partir de 18 ans** la possibilité de formuler une demande d'accès aux origines personnelles.

La plupart des **autres pays** ne permettent pas l'accès aux origines avant la majorité de l'enfant, pour le laisser **grandir et se construire**.

Car ne nous y trompons pas : toute recherche peut être lourde de **conséquences** et elle doit être **préparée**.

Accoucher sous le secret, cela relève souvent d'une **histoire douloreuse, chaotique**, et c'est le fruit d'une **décision d'adulte** : autant de caractéristiques difficiles à comprendre pour un enfant.

Brigitte Barèges, dans son rapport, vous rejoint sur ce point et je suis moi-même **pleinement favorable** à cette proposition.

Je voudrais également souligner le **courage** dont vous avez fait preuve sur un certain nombre de **dossiers sensibles**. J'en citerai deux : l'accès aux origines lorsque la mère est **sous tutelle ou curatelle** et la nécessité d'améliorer le dispositif de la **loi du 22 janvier 2002** sans remettre en cause son équilibre.

Je sais que le CNAOP a créé un **groupe de travail** sur le sujet et j'attends donc vos **propositions d'amendements** dès qu'il vous sera possible de me les transmettre.

Au-delà, je me réjouis de la **diversité** des représentations au CNAOP, dans laquelle je veux voir un **gage de sérieux et d'équilibre**, une caractéristique à laquelle je suis **très attachée**.

*

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans saluer le travail de **Brigitte Barèges**, même si je ne partage pas toutes ses options.

Nous en avons discuté à deux reprises et j'ai exprimé ma **réserve** quant à la **levée de l'anonymat**.

Je vous le disais en préambule, je partage l'avis de la **Cour européenne des droits de l'Homme** selon lequel nous devons veiller à maintenir un **équilibre** entre les **droits** de chacun : celui de l'**enfant** à connaître ses **origines** et celui de la **femme** à conserver son **anonymat** pour mieux choisir son **avenir**.

Pour moi, le **système actuel**, dans lequel le **CNAOP** joue un rôle éminent, garantit cet équilibre.

Je ne suis donc **pas favorable** à l'idée de contraindre les femmes à laisser leur identité.

Il est vrai, **22% des femmes** qui accouchent sous le secret ne laissent **aucune information** permettant ou non de les identifier.

Cette **décision** est **terrible**, pour ces **enfants** naturellement, mais aussi pour ces **femmes**.

Mais si j'ai la conviction que nous pouvons réduire ce chiffre, je crois que nous devons toujours préférer l'accompagnement à la coercition.

Cet accompagnement, il doit se faire en amont **ET** en aval. C'est ce **prisme** que j'ai retenu pour améliorer encore notre système, dont je rappelle qu'il est déjà efficace.

C'est pourquoi je suis évidemment **favorable** au **renforcement du dispositif** pour qu'il incite davantage ces femmes à donner des **informations**, que ces dernières permettent ou non de les identifier.

Dans cette perspective, j'ai demandé à Brigitte Barèges d'approfondir les **propositions** que j'ai retenues pour en définir la **faisabilité**.

Je pense notamment au **contenu** du dossier de l'enfant, à l'**accompagnement psychologique** pour faciliter la **rencontre** entre les mères de naissance et leurs enfants, et, bien sûr, à l'accompagnement des mères **avant la naissance** et à l'amélioration de leur **accueil à la maternité**.

J'ai également demandé à Brigitte Barèges de se rapprocher de vous sur le sujet particulièrement délicat de la **levée du secret après le décès**, sur lequel, je le sais, vous avez travaillé.

J'ai lui ai donc confié la **mission** de conduire un **groupe de travail** en collaboration avec le **Haut conseil de la famille** et le **CNAOP**, en l'élargissant à des **personnes qualifiées**, à des **experts** et à des **parlementaires**. Leurs réflexions permettront d'approfondir le sujet et voir comment y répondre concrètement.

Brigitte Barèges m'a fait une proposition sur la **composition** de ce groupe et la **forme** qu'il pourrait prendre.

Je souhaite la **confronter** avec celles que vous m'avez également fait parvenir, Monsieur le **président**, cher **André Nutte**, et Monsieur le **secrétaire général**, cher **Raymond Chabrol**, pour lancer dès que possible ce groupe de travail.

*

Naître et se construire.

Concevoir et mettre au monde.

Sans doute est-ce dans l'espace entre ces **deux réalités a priori irréconciliables** que nous avons le **devoir** de rechercher la **vérité la plus juste**.

Une vérité non pas **dogmatique** qui condamnerait la mère au profit de l'enfant, mais une **vérité humaine**, une **vérité ténue**, une **vérité consciente** de ce que, toutes et tous, nous sommes des **êtres complexes et pétris de contradictions**.

En un mot, une vérité **respectueuse** de la **dignité** de chacun.

N'est-ce pas précisément cela, le **rôle** et la **noblesse** de l'**action publique** : non pas exploiter l'**émotion** ou la **souffrance**, mais **protéger** celles et ceux qui ont à les affronter ?

Le 22 février 2012

JORF n°0044 du 21 février 2012

Texte n°74

ARRETE

Arrêté du 23 janvier 2012 portant nomination au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

NOR: SCSA1133866A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale et de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, en date du 23 janvier 2012 :

Sont nommés membres du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles :

I. — En qualité de représentants des associations de défense des droits des femmes :

Mme Véra ALBARET, présidente de l'Association de lutte contre les violences.

Mme Valérie BOBLET, de la Confédération du mouvement français pour le planning familial.

Mme Dolorès ZLATIC, secrétaire générale du Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles.

II. — En qualité de représentant d'associations de familles adoptives :

Mme Janice PEYRE, présidente d'honneur de l'association Enfance et familles d'adoption.

III. — En qualité de représentant d'associations de pupilles de l'Etat :

M. Régis DELEUIL, administrateur de la Fédération nationale des associations départementales d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance.

IV. — En qualité de représentant d'associations de défense du droit à la connaissance de ses origines :

M. Jean-François KRIGEUR, président de l'association Prophylax-y.

V. — En qualité de personnalités qualifiées :

M. André NUTTE.

Mme Dominique ROSSET.

M. André NUTTE est nommé président du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Le 22 février 2012

JORF n°0044 du 21 février 2012

Texte n°73

ARRETE

Arrêté du 23 janvier 2012 portant nomination au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

NOR: SCSA1133860A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale et de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, en date du 23 janvier 2012 :

Sont nommés membres du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles :

I. — Sur proposition du premier président de la Cour de cassation :

M. Alain GIRARDET, conseiller à la Cour de cassation.

II. — Sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat :

M. Jacques FAURE, conseiller d'Etat honoraire.

M. Jacques FAURE est nommé suppléant du président du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Le 15 mars 2012

JORF n°0064 du 15 mars 2012

Texte n°77

ARRETE

Arrêté du 13 mars 2012 modifiant l'arrêté du 23 janvier 2012 portant nomination au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

NOR: SCSA1206567A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale et de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, en date du 13 mars 2012 modifiant l'arrêté du 23 janvier 2012 portant nomination au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, il est inséré à l'article 1er de l'arrêté du 23 janvier 2012 portant nomination au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles un I ainsi rédigé :

« I. — En qualité de représentant des conseils généraux, sur proposition de l'Assemblée des départements de France :

Mme Michelle MEUNIER, vice-présidente du conseil général de Loire-Atlantique. »

Le Président

A l'attention de M. Raymond CHABROL

Madame Sabine FOURCADE
DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE DE LA COHESION
SOCIALE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA
COHESION SOCIALE
14 AVENUE DUQUESNE
75350 - PARIS 07 SP

LETTRE RECOMMANDEE AR

N/Réf. : AT/VCS/NDT111124

Paris. le

27 JUIL. 2011

Objet : NOTIFICATION D'AUTORISATION
DEMANDE D'AUTORISATION N° 1505304
A rappeler dans toute correspondance

Madame le Directeur,

Vous avez adressé à la Commission nationale de l'informatique et des libertés une demande d'autorisation relative à un traitement de données à caractère personnel dont la finalité est :

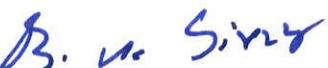
MESURER LA QUALITE DE VIE DES PERSONNES PUPILLES DE L'ETAT OU ADOPTÉES DE LEUR PARENTS DE NAISSANCE DE LEURS PARENTS ADOPTIFS AVANT ET APRES QUE CES PERSONNES AIENT RETROUVE ET RENCONTRE LEURS PARENTS DE NAISSANCE MESURER LEURS DEGRES DE SATISFACTION A L'EGARD DU CNAOP.

Vous trouverez ci-joint l'autorisation de notre Commission (délibération n° 2011-234 du 21 juillet 2011).

Je vous prie, Madame le Directeur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuel de GIVRY
Vice-président Délégué

 Alex TÜRK

 B. M. Sivry

Délibération n°2011-234 du 21 juillet 2011 autorisant le ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale à mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel relatif à une étude visant à évaluer la qualité de vie des personnes ayant fait appel au Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP)

(demande d'autorisation n°1505304)

La Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Saisie par le ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale d'une demande d'autorisation pour la mise en œuvre d'une étude de la qualité de vie des personnes ayant fait appel au Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) ;

Vu la Convention n°108 du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ;

Vu la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et la libre circulation de ces données ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, notamment son article 25-I-7° ;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié en 2007 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Sur le rapport de Monsieur Philippe GOSSELIN commissaire et les observations de Madame Elisabeth ROLIN, commissaire du Gouvernement ;

Formule les observations suivantes

La Commission a été saisie par le ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale d'une demande d'autorisation pour la mise en œuvre d'une étude relative à la qualité de vie des personnes ayant fait appel au Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) ;

Sur la finalité du traitement

Le traitement a pour finalité la mise en œuvre, d'une étude visant à évaluer la qualité de vie et la satisfaction des personnes pupilles ou adoptées devenues adultes ainsi que celle des parents adoptifs et de naissance, avant et après leur rencontre par l'intermédiaire du CNAOP ;

La Commission estime que la finalité du traitement est déterminée, explicite, et légitime au sens de l'article 6 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Sur la procédure applicable

Sont applicables les dispositions de l'article 25-I-7° de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives aux traitements automatisés comportant des appréciations sur les difficultés sociales des personnes ;

Sur l'objet du traitement

L'étude portera sur les demandeurs dont le dossier a été clos définitivement en 2005, 2007 et 2009.

Seront inclus :

- la personne pupille ou adoptée ayant atteint l'âge adulte et ayant contacté le CNAOP afin d'accéder à ses origines et dont la demande a abouti à une rencontre avec le(s) parent(s) de naissance ;
- le(s) parent(s) de naissance concerné(s) ;
- le(s) parent(s) adoptif(s) concerné(s) à condition que l'enfant y ait consenti.

Ne seront pas inclus :

- les pupilles/adoptés dont la mère de naissance n'a pas accepté de rencontre ;
- les pupilles/adoptés dont l'adresse postale n'a pas été retrouvée ;
- les mères de naissance qui ont accepté la levée du secret et que les pupilles/adoptés n'ont pas contacté.

Le projet a été confié au laboratoire d'épidémiologie, biostatistique et santé publique (EA2415) de l'Institut de biologie de l'Université de Montpellier I sous la direction de M. DUYM, Directeur de recherche CNRS.

S'agissant des modalités de l'étude, le CNAOP établira parmi les dossiers qu'il détient la liste des potentiels participants à l'étude (environ 700 personnes).

Cette liste permettra l'envoi, par le CNAOP, à chaque personne pré-incluse d'un courrier lui proposant de participer à l'étude et de recueillir son accord ou son opposition.

Afin d'éviter que l'entête du CNAOP n'apparaisse sur les coupons-réponses ou les enveloppes T utilisées, ceux-ci seront adressés au laboratoire chargé de la recherche qui les fera suivre au CNAOP sans les décacheter.

Le CNAOP établira ensuite une liste de correspondance pour les couples (demandeur-mère de naissance) ou les triplets (demandeur-mère de naissance-parents adoptifs). La liste, établie exclusivement à partir des coupons-réponses et des coordonnées qui y figurent, de personne ayant expressément accepté de participer à l'étude sera transmise au laboratoire de recherche.

Le laboratoire attribuera un numéro d'identification à chaque participant et établira une correspondance avec les noms.

Les questionnaires seront numérotés de 1 à 223 (maximum). Le même numéro sera attribué au couple ancien pupille-parent de naissance ou au triplet adopté-parent adoptif-parent de naissance.

L'équipe de recherche adressera ensuite un questionnaire pré-numéroté aux différents participants :

- au pupille-adopté ;
- à ses parents adoptifs s'il y a consenti ;
- à sa mère de naissance ;

Les questionnaires retournés feront ensuite l'objet d'un traitement informatisé puis d'une analyse.

Sur les catégories de données à caractère personnel traitées

Les données traitées seront relatives à l'identité des personnes, à leurs coordonnées, à la situation familiale et professionnelle, à la filiation, aux démarches entreprises par l'intermédiaire du CNAOP ainsi que sur la qualité de vie avant et après la rencontre avec le parent de naissance.

La Commission estime que les données sont pertinentes au regard de la finalité poursuivie.

Sur les mesures d'information mises en œuvre

La Commission prend acte de ce que les personnes seront informées de l'étude par le CNAOP, qui détient leur identité, en vertu des missions qui lui sont dévolues par la loi. Le consentement des personnes sera recherché et conditionnera la transmission des données nominatives au laboratoire de recherche.

Les personnes seront informées de leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition qui s'exerceront auprès du CNAOP.

La Commission estime que les mesures d'information mises en œuvre sont conformes à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Sur les garanties de sécurité mises en place

La Commission observe, d'une part, que l'authentification des utilisateurs habilités s'opérera par le biais d'une combinaison login/mot de passe conforme à ses préconisations et d'autre part, que l'analyse des données se fera en local sur le disque dur d'un ordinateur prévu à cet effet. Le support de stockage sera conservé dans une armoire fermée à clé. Un support de sauvegarde mensuelle sera conservé dans un lieu géographiquement différent dont l'accès sera contrôlé et fermé à clé.

La Commission estime que les droits d'accès au système d'information des utilisateurs doivent être définis en fonction des informations qu'ils ont à connaître. Il convient également que les activités des utilisateurs ainsi que les événements liés à la sécurité fassent l'objet d'une journalisation. L'accès à ces journaux doit être strictement limité et leur intégrité garantie au moyen de procédés éprouvés.

En outre, compte-tenu de la sensibilité particulière des données et de la confidentialité qui s'y attache, il convient de mettre en place un chiffrement conforme aux règles de l'art.

Enfin, toute personne susceptible d'accéder aux données devra être soumise à une clause de confidentialité.

Sur les destinataires des données

Les destinataires des données, en fonction des habilitations qui leurs sont délivrées, sont les personnes en charge de l'étude.

Les données anonymisées seront transmises au CNAOP.

Sur la durée de conservation

Le dossier prévoit que les données seront conservées 5 ans.

La Commission estime que cette durée est adéquate au regard de la finalité poursuivie.

•

En conclusion, la Commission autorise le ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale à mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel relatif à une étude visant à évaluer la qualité de vie des personnes ayant fait appel au Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) conformément au dossier transmis à la Commission.

P/ Le Président,

**Emmanuel de GIVRY
Vice-président Délégué**

Alex TÜRK

B. ur Sirer



Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale



Conseil National pour
l'Accès aux
Origines personnelles

14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Tél. : 01.40.56.72.10

Dossier suivi par Nadine Dupuy

Paris, le 5 septembre 2011

Exemple de lettre aux demandeurs

Madame, Monsieur,

Ainsi que vous le savez, la loi du 22 janvier 2002 a donné mission au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) de faciliter l'accès des personnes adoptées et pupilles de l'Etat à leurs origines personnelles. Cela, à votre demande, vous a notamment permis de connaître l'identité de votre mère de naissance, et de la rencontrer.

Après plus de huit années de fonctionnement, le CNAOP souhaite connaître l'impact sur la qualité de vie des demandeurs, de leur mère de naissance ainsi que, s'ils le souhaitent, de leurs parents adoptifs, de la rencontre qui a été rendue possible par son intermédiaire. Il a ainsi décidé de confier une étude statistique en ce sens au *Laboratoire de biostatistique, d'épidémiologie et de recherche clinique de l'Université de Montpellier 1*, dirigé par le Professeur Jean-Pierre Daurès. Ce laboratoire dont la qualité des travaux est reconnue tant sur le plan national qu'international est totalement indépendant du CNAOP ainsi qu'en atteste le règlement du marché qui a été passé avec lui.

Cette recherche consiste en une mesure et une mise en comparaison de votre qualité de vie avant et après votre rencontre avec votre mère de naissance. Il sera également question de l'appréciation que vous portez sur la qualité des services apportés par le CNAOP. Le recueil des données sera effectué sous le contrôle du porteur du projet, Monsieur Michel Duyme, directeur de recherche au CNRS. La réalisation de l'étude se traduit par l'envoi aux personnes qui accepteront d'y participer d'un questionnaire à compléter.

Il est bien évident que les données personnelles vous concernant ne peuvent être utilisées dans le cadre de cette étude sans que votre accord explicite ait été recueilli.

Le secrétariat général du CNAOP en application de la loi du 22 janvier 2002 et de son décret d'application est seul détenteur des informations personnelles qui vous concernent. La loi lui fait obligation de protéger ces données personnelles, ce à quoi il s'est engagé en se dotant d'un enregistrement des informations en question après autorisation de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Votre coopération nous apparaît essentielle pour cette recherche, la première du genre à être réalisée en France. C'est pourquoi je vous adresse ce courrier pour **vous demander si vous accepteriez que votre identité, votre adresse et/ou vos numéros de téléphone soient, confidentiellement, transmis au Laboratoire**, afin que l'équipe chargée de l'étude puisse entrer en contact avec vous et vous assister le cas échéant pour compléter le questionnaire.

Nous vous précisons que votre mère de naissance sera invitée, par un courrier identique à celui-ci, à collaborer à cette étude. Sa participation, tout aussi essentielle à nos yeux, sera totalement indépendante de la vôtre. Néanmoins, dans l'hypothèse où vous accepteriez tous les deux de participer à l'étude, rien ne s'oppose à ce que vous vous rapprochiez pour compléter ensemble vos questionnaires respectifs.

La mesure de la qualité de vie de vos parents adoptifs pourra, si vous en êtes d'accord, aussi faire partie de cette étude. Toutefois, leur participation ne sera sollicitée que si vous le jugez opportun et que vous nous autorisez à les contacter à l'occasion de votre réponse.

Un coupon réponse accompagne ce courrier pour vous permettre de manifester votre accord ou votre désaccord à participer à cette étude.

Votre participation est facultative. Seules les personnes ayant expressément consentie à coopérer à la recherche recevront le questionnaire, support de l'étude.

Si vous acceptez de participer à cette étude, le CNAOP s'engage à garantir la totale confidentialité dans la transmission des informations vous concernant. Ainsi, votre réponse sera adressée au moyen d'une enveloppe pré affranchie, à l'adresse du Laboratoire qui les fera suivre, sans les ouvrir, au CNAOP lequel les décachètera et établira la liste des personnes participant à l'étude. Seule une réponse positive de votre part entraînera la remise des données personnelles vous concernant au Laboratoire qui les anonymisera afin de les traiter informatiquement. Au terme de cette recherche, l'ensemble des questionnaires exploités par le laboratoire seront détruits conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'étude réalisée ne permettra aucune identification des personnes qui y ont participé. Ainsi le CNAOP ne connaîtra pas les réponses que vous aurez décidé d'apporter aux questionnaires et ne sera destinataire que de leurs résultats globaux qui ne permettront aucune identification des personnes qui y ont répondu.

A tout moment, vous pourrez demander au CNAOP de ne plus participer à l'étude. Il vous suffira alors d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception au CNAOP qui vous retirera de la liste de l'étude et demandera au laboratoire de détruire le questionnaire que vous aurez, le cas échéant rempli et retourné, ainsi que toutes les données, informatisées ou non, vous concernant.

Conformément à la loi informatique et liberté vous avez, en utilisant la même procédure que celle décrite ci-dessus et qui vous permet de vous retirer à tout moment de l'étude, un droit d'accès et de rectification des informations que vous aurez transmises au Laboratoire.

Nous vous invitons à nous retourner le coupon réponse ci-joint dans un délai de deux mois, soit avant le **5 novembre 2011**. Si nous n'avons pas reçu de réponse de votre part au-delà de cette date nous vous renverrons un second courrier avec un nouveau délai. Au-delà de ce nouveau délai, nous considérerons que vous refusez de participer à cette étude.

Vous avez la possibilité de m'appeler au numéro de téléphone suivant 01.40.56.72.10 si vous souhaitez obtenir toute information complémentaire avant de retourner le coupon réponse. Je ne manquerai pas de vous rappeler pour répondre à toutes vos questions. En aucun cas, je ne le ferai par courriel afin de garantir la confidentialité de ces échanges.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette lettre et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Raymond CHABROL

Secrétaire général du CNAOP



Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale



14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Tél. : 01.40.56.72.10

Dossier suivi par Nadine Dupuy

Exemple de courrier aux parents adoptifs

Madame, Monsieur,

Ainsi que vous le savez, la loi du 22 janvier 2002 a donné mission au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) de faciliter l'accès des personnes adoptées et pupilles de l'Etat à leurs origines personnelles. Cela a notamment permis à votre fille de connaître l'identité de sa mère de naissance.

Après plus de huit années de fonctionnement, le CNAOP souhaite connaître l'impact sur la qualité de vie des parents adoptifs de la rencontre qui a été rendue possible par son intermédiaire. Il a ainsi décidé de confier une étude statistique en ce sens au *Laboratoire de biostatistique, d'épidémiologie et de recherche clinique de l'Université de Montpellier 1*, dirigé par le Professeur Jean Pierre Daures. Ce laboratoire dont la qualité des travaux est reconnue tant sur le plan national qu'international est totalement indépendant du CNAOP ainsi qu'en atteste le règlement du marché qui a été passé avec lui.

Cette recherche consiste en une mesure et une mise en comparaison de votre qualité de vie avant et après la rencontre de votre fille avec sa mère de naissance. Il sera également question de l'appréciation que vous portez sur la qualité des services apportés par le CNAOP. Le recueil des données sera effectué sous le contrôle du porteur du projet, Monsieur Michel Duyme, directeur de recherche au CNRS. La réalisation de l'étude se traduit par l'envoi aux personnes qui accepteront d'y participer d'un questionnaire à compléter.

Il est bien évident que les données personnelles vous concernant ne peuvent être utilisées dans le cadre de cette étude sans que votre accord explicite ait été recueilli.

Le secrétariat général du CNAOP en application de la loi du 22 janvier 2002 et de son décret d'application est seul détenteur des informations personnelles qui vous concernent. La loi lui fait obligation de protéger ces données personnelles, ce à quoi il s'est engagé en se dotant d'un enregistrement des informations en question après autorisation de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Votre coopération nous apparaît essentielle pour cette recherche, la première du genre à être réalisée en France. C'est pourquoi, après avoir demandé à votre fille s'il autorisait le CNAOP à vous adresser cette lettre, je vous fais parvenir ce courrier pour **vous demander si vous accepteriez que votre identité, votre adresse et/ou vos numéros de téléphone soient, confidentiellement, transmis au Laboratoire**, afin que l'équipe chargée de l'étude puisse entrer en contact avec vous et vous assister le cas échéant pour compléter le questionnaire.

Nous vous précisons que votre enfant ainsi que sa mère de naissance ont été invités, par un courrier identique à celui-ci, à collaborer à cette étude. Leur participation, tout aussi essentielle à nos yeux, sera totalement indépendante de la vôtre. Néanmoins, dans l'hypothèse où vous accepteriez de participer à l'étude, rien ne s'oppose à ce que vous vous rapprochiez pour compléter ensemble vos questionnaires respectifs.

Un coupon réponse accompagne ce courrier pour vous permettre de manifester votre accord ou votre désaccord à participer à cette étude.

Votre participation est facultative. Seules les personnes ayant expressément consentie à coopérer à la recherche recevront le questionnaire, support de l'étude.

Si vous acceptez de participer à cette étude, le CNAOP s'engage à garantir la totale confidentialité dans la transmission des informations vous concernant. Ainsi, votre réponse sera adressée au moyen d'une enveloppe pré affranchie, à l'adresse du Laboratoire qui les fera suivre, sans les ouvrir, au CNAOP lequel les décachètera et établira la liste des personnes participant à l'étude. Seule une réponse positive de votre part entraînera la remise des données personnelles vous concernant au Laboratoire qui les anonymisera afin de les traiter informatiquement. Au terme de cette recherche, l'ensemble des questionnaires exploités par le laboratoire seront détruits conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'étude réalisée ne permettra aucune identification des personnes qui y ont participé. Ainsi le CNAOP ne connaîtra pas les réponses que vous aurez décidé d'apporter aux questionnaires et ne sera destinataire que de leurs résultats globaux qui ne permettront aucune identification des personnes qui y ont répondu.

A tout moment, vous pourrez demander au Laboratoire de ne plus participer à l'étude. Il vous suffira alors d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception au Laboratoire qui vous retirera de la liste de l'étude et détruira le questionnaire que vous aurez, le cas échéant rempli et retourné, ainsi que toutes les données, informatisées ou non, vous concernant.

Conformément à la loi informatique et liberté vous avez un droit d'accès et de rectification des informations que vous aurez transmises au Laboratoire.

Nous vous invitons à nous retourner le coupon réponse ci-joint dans un délai de deux mois, soit avant le 18 décembre 2011. Si nous n'avons pas reçu de réponse de votre part au-delà de cette date nous vous renverrons un second courrier avec un nouveau délai. Au-delà de ce nouveau délai, nous considérerons que vous refusez de participer à cette étude.

Vous avez la possibilité de m'appeler aux numéros de téléphone suivants 01.40.56.72.10 si vous souhaitez obtenir toute information complémentaire avant de retourner le coupon réponse. Je ne manquerai pas de vous rappeler pour répondre à toutes vos questions. En aucun cas, je ne le ferai par courriel afin de garantir la confidentialité de ces échanges.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette lettre et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Raymond CHABROL

Secrétaire général du CNAOP

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PARENTS DE NAISSANCE

INFORMATIONS :

Le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) souhaite connaître la qualité de vie des personnes adoptées et des anciens pupilles de l'État à l'âge adulte, des parents de naissance ainsi qu'adoptifs avant et après la rencontre pupille/adopté et parent de naissance.

Le questionnaire qui suit porte donc sur ce que vous ressentiez avant votre rencontre avec votre enfant biologique et ce que vous aviez pu ressentir après cette rencontre.

Merci de répondre au questionnaire dans les 2 cas – Parties A et B – ces informations nous permettront de mieux savoir comment vous vous sentez dans votre vie de tous les jours face à une telle situation. Une partie C, correspond à votre degré de satisfaction sur le fonctionnement du CNAOP.

DONNEES GENERALES

- **DATE DE L'ENQUETE :** __ / __ / 20__
- **Année de naissance :** |__|9|__|__|
- **Sexe :** Homme Femme
- **Situation familiale :**

- En couple, marié(e), pacifié(e)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- Célibataire	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- **Nombre d'enfants :**
 - Nombre d'enfants biologiques : _____
 - Nombre d'enfants adoptés : _____
- **Profession :** _____
- **L'enfant concerné a-t-il été adopté ?** OUI NON

Date du premier contact du CNAOP avec vous : mois : _____

Année : _____

Date de la 1^{ère} rencontre avec votre enfant biologique : __ / __ / __

Avez-vous eu **d'autres rencontres ensuite** ? OUI NON - Si oui, combien depuis la rencontre : _____

Ces **rencontres se poursuivent-elles** à ce jour ? OUI NON - Si oui, combien de fois par an : _____

Y-a-t-il **d'autres formes d'échanges** (courrier, téléphone...) ? OUI NON - Si oui, combien de fois par an : _____

**PARTIE A- PERCEPTION AVANT -
AU COURS DE L'ANNEE PRECEDENT VOTRE RENCONTRE**

Comment répondre :

Dans un premier temps, vous devez vous placer dans la situation dans laquelle vous étiez au cours de l'année précédent votre rencontre.

Veuillez répondre à toutes les questions en entourant le chiffre correspondant à la réponse choisie, comme il est indiqué. Si vous ne savez pas comment répondre, choisissez la réponse la plus proche de votre situation.

1- Avant la rencontre, dans l'ensemble, quelle était votre satisfaction de vie.

Indiquez pour chaque énoncé dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord. (Entourez la réponse de votre choix)

	<i>Fortement en désaccord</i>	<i>En désaccord</i>	<i>Légèrement en désaccord</i>	<i>Ni en désaccord, ni en accord</i>	<i>Légèrement en accord</i>	<i>En accord</i>	<i>Fortement en accord</i>
a- Dans la plupart de ses aspects, ma vie était proche de mon idéal	1	2	3	4	5	6	7
b- Mes conditions de vie étaient excellentes	1	2	3	4	5	6	7
c- J'étais satisfait(e) de ma vie	1	2	3	4	5	6	7
d- Jusque là, j'avais atteint les choses importantes que je voulais atteindre dans ma vie	1	2	3	4	5	6	7
e- Je pensais que si je pouvais revivre ma vie, je ne changerais presque rien	1	2	3	4	5	6	7

2- Voici un inventaire qui porte sur des émotions que vous avez pu avoir l'occasion de ressentir.

En considérant l'année précédent votre rencontre, estimatez (approximativement) la fréquence selon laquelle vous avez pu ressentir chacune des émotions suivantes :

	<i>Jamais</i>	<i>Une fois par mois</i>	<i>Plusieurs fois par mois</i>	<i>Une fois par semaine</i>	<i>Plusieurs fois par semaine</i>	<i>Une fois par jour</i>	<i>Plusieurs fois par jour</i>
Affection	0	1	2	3	4	5	6
Joie	0	1	2	3	4	5	6
Satisfaction	0	1	2	3	4	5	6
Fierté	0	1	2	3	4	5	6
Colère	0	1	2	3	4	5	6
Tristesse	0	1	2	3	4	5	6
Peur	0	1	2	3	4	5	6
Culpabilité	0	1	2	3	4	5	6

3- Au cours de l'année précédent votre rencontre, et en raison de votre état émotionnel (comme vous sentir triste, nerveux (se) ou déprimé(e)) :

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
a. Avez-vous réduit le temps passé à votre travail ou à vos activités habituelles ?	1	2
b. Avez-vous accompli moins de choses que vous auriez souhaité ?	1	2
c. Avez-vous eu des difficultés à faire ce que vous aviez à faire avec autant de soin et d'attention que d'habitude ?	1	2

- 4- Au cours de l'année précédent votre rencontre, dans quelle mesure votre état émotionnel, vous a-t-il gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?**

Pas du tout Un petit peu Moyennement Beaucoup Énormément

- 5- Les questions qui suivent portent sur comment vous vous êtes senti(e) au cours de l'année précédent votre rencontre. Pour chaque question, veuillez indiquer la réponse qui vous semble la plus appropriée :**

Y a-t-il eu des moments où :

	<i>En permanence</i>	<i>Très souvent</i>	<i>Souvent</i>	<i>Quelquefois</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
a. Vous vous êtes senti(e) dynamique ?	1	2	3	4	5	6
b. Vous vous êtes senti(e) très nerveux (se) ?	1	2	3	4	5	6
c. Vous vous êtes senti(e) si découragé(e) que rien ne pouvait vous remonter le moral ?	1	2	3	4	5	6
d. Vous vous êtes senti(e) calme et détendu(e) ?	1	2	3	4	5	6
e. Vous vous êtes senti(e) débordant(e) d'énergie ?	1	2	3	4	5	6
f. Vous vous êtes senti(e) triste et abattu(e) ?	1	2	3	4	5	6
g. Vous vous êtes senti(e) épuisé(e) ?	1	2	3	4	5	6
h. Vous vous êtes senti(e) heureux (se) ?	1	2	3	4	5	6
i. Vous vous êtes senti(e) fatigué(e) ?	1	2	3	4	5	6

- 6- Au cours de l'année précédent votre rencontre, y a-t-il eu des moments où votre état émotionnel, vous a gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?**

En permanence Une bonne partie du temps De temps en temps Rarement Jamais

- 7- Au cours de l'année précédent votre rencontre :**

	<i>Pas du tout</i>	<i>Un peu</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Beaucoup</i>	<i>Enormément</i>
a. Vous arrivez-t-il de penser qu'un jour vous pourriez rencontrer votre enfant biologique ?	1	2	3	4	5
b. Ressentiez-vous cette envie de rencontre comme un échec ?	1	2	3	4	5
c. Vous sentiez-vous de plus en plus mal à l'aise avec ce désir de rencontre avec votre enfant ?	1	2	3	4	5

**PARTIE B- PERCEPTION ACTUELLE -
DEPUIS VOTRE RENCONTRE**

Comment répondre :

Dans ce deuxième temps, vous devez vous placer dans la situation dans laquelle vous êtes depuis la 1^{ère} rencontre avec votre enfant biologique

Veuillez répondre à toutes les questions en entourant le chiffre correspondant à la réponse choisie, comme il est indiqué. Si vous ne savez pas comment répondre, choisissez la réponse la plus proche de votre situation.

1- Dans l'ensemble, quelle est votre satisfaction de vie.

Indiquez pour chaque énoncé dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord.
(entourez la réponse de votre choix, une par ligne)

	Fortement en désaccord	En désaccord	Légèrement en désaccord	Ni en désaccord, ni en accord	Légèrement en accord	En accord	Fortement en accord
a- Dans la plupart de ses aspects, ma vie est proche de mon idéal :	1	2	3	4	5	6	7
b- Mes conditions de vie sont excellentes :	1	2	3	4	5	6	7
c- Je suis satisfait(e) de ma vie :	1	2	3	4	5	6	7
d- Jusqu'à présent, j'ai atteint les choses importantes que je voulais atteindre dans ma vie :	1	2	3	4	5	6	7
e- Si je pouvais revivre ma vie, je ne changerai presque rien :	1	2	3	4	5	6	7

2- Voici un inventaire qui porte sur des émotions que vous avez pu avoir l'occasion de ressentir.

En considérant le mois suivant votre rencontre, estimatez (approximativement) la fréquence selon laquelle vous avez pu ressentir chacune des émotions suivantes

	Jamais	Une fois par mois	Plusieurs fois par mois	Une fois par semaine	Plusieurs fois par semaine	Une fois par jour	Plusieurs fois par jour
Affection	0	1	2	3	4	5	6
Joie	0	1	2	3	4	5	6
Satisfaction	0	1	2	3	4	5	6
Fierté	0	1	2	3	4	5	6
Colère	0	1	2	3	4	5	6
Tristesse	0	1	2	3	4	5	6
Peur	0	1	2	3	4	5	6
Culpabilité	0	1	2	3	4	5	6

3- Depuis votre rencontre, et en raison de votre état émotionnel (comme vous sentir triste, nerveux (se) ou déprimé(e)) :

	OUI	NON
a. Avez-vous réduit le temps passé à votre travail ou à vos activités habituelles ?	1	2
b. Avez-vous accompli moins de choses que vous auriez souhaité ?	1	2
c. Avez-vous eu des difficultés à faire ce que vous aviez à faire avec autant de soin et d'attention que d'habitude ?	1	2

- 4- Depuis votre rencontre, dans quelle mesure votre état émotionnel, vous a-t-il gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?

Pas du tout Un petit peu Moyennement Beaucoup Énormément

- 5- Les questions qui suivent portent sur comment vous vous êtes senti(e) après votre rencontre. Pour chaque question, veuillez indiquer la réponse qui vous semble la plus appropriée :

Y a-t-il eu des moments où :

	<i>En permanence</i>	<i>Très souvent</i>	<i>Souvent</i>	<i>Quelquefois</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
a. Vous vous êtes senti(e) dynamique ?	1	2	3	4	5	6
b. Vous vous êtes senti(e) très nerveux (se) ?	1	2	3	4	5	6
c. Vous vous êtes senti(e) si découragé(e) que rien ne pouvait vous remonter le moral ?	1	2	3	4	5	6
d. Vous vous êtes senti(e) calme et détendu(e) ?	1	2	3	4	5	6
e. Vous vous êtes senti(e) débordant(e) d'énergie ?	1	2	3	4	5	6
f. Vous vous êtes senti(e) triste et abattu(e) ?	1	2	3	4	5	6
g. Vous vous êtes senti(e) épuisé(e) ?	1	2	3	4	5	6
h. Vous vous êtes senti(e) heureux (se) ?	1	2	3	4	5	6
i. Vous vous êtes senti(e) fatigué(e) ?	1	2	3	4	5	6

- 6- Depuis votre rencontre, y a-t-il eu des moments où votre état émotionnel, vous a gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?

En permanence Une bonne partie du temps De temps en temps Rarement Jamais

- 7- Depuis la rencontre :

	<i>Pas du tout</i>	<i>Un peu</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Beaucoup</i>	<i>Enormément</i>
a. Votre relation avec votre famille est-elle plus satisfaisante ?	1	2	3	4	5
b. Ressentez-vous cette rencontre comme une réussite ?	1	2	3	4	5
c. Votre confiance en vous s'est-elle améliorée ?	1	2	3	4	5

PARTIE C-
DEGRE DE SATISFACTION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CNAOP
(contact avec un agent du CNAOP ou avec un correspondant départemental)

	<i>Très insatisfait</i>	<i>Insatisfait</i>	<i>Satisfait</i>	<i>Très satisfait</i>
a. Satisfaction de votre 1 ^{er} contact avec le chargé de mission du CNAOP	1	2	3	4
b. Satisfaction des informations données par le CNAOP	1	2	3	4
c. Satisfaction de l'aide que le CNAOP vous a apportée après le 1 ^{er} contact avec eux	1	2	3	4
d. Satisfaction des contacts ultérieurs avec le CNAOP	1	2	3	4
e. Satisfaction de l'organisation de la 1 ^{ère} rencontre avec votre enfant	1	2	3	4

Avez-vous été soutenu(e) par votre famille dans votre choix ? OUI NON

Avez-vous ressenti le besoin d'un soutien psychologique ? OUI NON

Avez-vous eu une consultation avec un psychologue ? OUI NON

Avez-vous été soutenu(e) par un autre professionnel de la santé ou du secteur social ?

OUI NON Si oui, quel type de profession : _____

Avez-vous été soutenu(e) par une association ?

OUI NON Si oui, laquelle : _____

Avez-vous été soutenu(e) par une autre personne (frère/sœur, ami, enseignant, parrain, collègues, conjoint/partenaire...) ?

OUI NON Si oui, laquelle : _____

Connaissiez-vous le CNAOP avant votre 1^{er} contact avec un chargé de mission ? OUI NON

Si oui, comment ?

- Par les médias
- Par votre/vos enfant(s)
- Par des amis
- Par une association
- Autre, précisez : _____

Vous pouvez ajouter ici tout commentaire ou remarque que vous jugerez utile :

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PARENTS ADOPTIFS
(RÉPONSE COMMUNE SI POSSIBLE)

INFORMATIONS :

Le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) souhaite connaître la qualité de vie des personnes adoptées et des anciens pupilles de l'État à l'âge adulte, des parents de naissance ainsi qu'adoptifs avant et après la rencontre pupille/adopté et parent de naissance.

Le questionnaire qui suit porte donc sur ce que vous ressentiez avant les démarches auprès du CNAOP et ce que vous avez pu ressentir après la rencontre de votre enfant et son/ses parent(s) de naissance.

Merci de répondre au questionnaire dans les 2 cas – Parties A et B – ces informations nous permettront de mieux savoir comment vous vous sentez dans votre vie de tous les jours face à une telle situation. Une partie C, correspond à votre degré de satisfaction sur le fonctionnement du CNAOP.

DONNEES GENERALES

- **DATE DE L'ENQUETE :** __ / __ / 20__
- **Répondeur(s) :** Couple OU Mère Père
- **Année de naissance de la mère :** |__|_9_|__|__ | **Année de naissance du père :** |__|_9_|__|__|
- **Situation familiale :**

- En couple, marié(e), pacsé(e)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- Célibataire	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- **Avez-vous d'autres enfants ?** OUI NON
 Si oui, - Nombre d'enfants biologiques : _____
 - Nombre d'enfants adoptés (y compris l'enfant concerné) : _____
- **Profession :** _____

Date des premières démarches auprès du CNAOP : __ / __ / ____

Avez-vous donné votre accord concernant ces démarches ? OUI NON

Date de la 1^{ère} rencontre de votre enfant avec son/ses parents de naissance : __ / __ / ____

A votre connaissance :

- **Y-a-t-il eu d'autres rencontres ensuite ?** OUI NON
- **Ces rencontres se poursuivent-elles à ce jour ?** OUI NON
- **Y-a-t-il d'autres formes d'échanges** (courrier, téléphone...) ? OUI NON

**PARTIE A- PERCEPTION AVANT -
AU COURS DE L'ANNEE PRECEDENT LES DEMARCHEES FAITES AUPRES DU CNAOP**

Comment répondre :

Dans un premier temps, vous devez vous placer dans la situation dans laquelle vous étiez au cours de l'année précédent toute démarche administrative auprès du CNAOP.

Veuillez répondre à toutes les questions en entourant le chiffre correspondant à la réponse choisie, comme il est indiqué. Si vous ne savez pas comment répondre, choisissez la réponse la plus proche de votre situation.

1- Avant la rencontre, dans l'ensemble, quelle était votre satisfaction de vie.

Indiquez pour chaque énoncé dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord. (Entourez la réponse de votre choix)

	<i>Fortement en désaccord</i>	<i>En désaccord</i>	<i>Légèrement en désaccord</i>	<i>Ni en désaccord, ni en accord</i>	<i>Légèrement en accord</i>	<i>En accord</i>	<i>Fortement en accord</i>
a- Dans la plupart de ses aspects, ma vie était proche de mon idéal	1	2	3	4	5	6	7
b- Mes conditions de vie étaient excellentes	1	2	3	4	5	6	7
c- J'étais satisfait(e) de ma vie	1	2	3	4	5	6	7
d- Jusque là, j'avais atteint les choses importantes que je voulais atteindre dans ma vie	1	2	3	4	5	6	7
e- Je pensais que si je pouvais revivre ma vie, je ne changerais presque rien	1	2	3	4	5	6	7

2- Voici un inventaire qui porte sur des émotions que vous avez pu avoir l'occasion de ressentir.

En considérant l'année précédent les démarches, estimatez (approximativement) la fréquence selon laquelle vous avez pu ressentir chacune des émotions suivantes :

	<i>Jamais</i>	<i>Une fois par mois</i>	<i>Plusieurs fois par mois</i>	<i>Une fois par semaine</i>	<i>Plusieurs fois par semaine</i>	<i>Une fois par jour</i>	<i>Plusieurs fois par jour</i>
Affection	0	1	2	3	4	5	6
Joie	0	1	2	3	4	5	6
Satisfaction	0	1	2	3	4	5	6
Fierté	0	1	2	3	4	5	6
Colère	0	1	2	3	4	5	6
Tristesse	0	1	2	3	4	5	6
Peur	0	1	2	3	4	5	6
Culpabilité	0	1	2	3	4	5	6

3- Au cours de l'année précédent les démarches, et en raison de votre état émotionnel (comme vous sentir triste, nerveux (se) ou déprimé(e)) :

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
a. Avez-vous réduit le temps passé à votre travail ou à vos activités habituelles ?	1	2
b. Avez-vous accompli moins de choses que vous auriez souhaité ?	1	2
c. Avez-vous eu des difficultés à faire ce que vous aviez à faire avec autant de soin et d'attention que d'habitude ?	1	2

4- Au cours de l'année précédent les démarches, dans quelle mesure votre état émotionnel, vous a-t-il gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?

Pas du tout Un petit peu Moyennement Beaucoup Énormément

5- Les questions qui suivent portent sur comment vous vous êtes senti(e) au cours de l'année précédent les démarches. Pour chaque question, veuillez indiquer la réponse qui vous semble la plus appropriée :

Y a-t-il eu des moments où :

	<i>En permanence</i>	<i>Très souvent</i>	<i>Souvent</i>	<i>Quelquefois</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
a. Vous vous êtes senti(e) dynamique ?	1	2	3	4	5	6
b. Vous vous êtes senti(e) très nerveux (se) ?	1	2	3	4	5	6
c. Vous vous êtes senti(e) si découragé(e) que rien ne pouvait vous remonter le moral ?	1	2	3	4	5	6
d. Vous vous êtes senti(e) calme et détendu(e) ?	1	2	3	4	5	6
e. Vous vous êtes senti(e) débordant(e) d'énergie ?	1	2	3	4	5	6
f. Vous vous êtes senti(e) triste et abattu(e) ?	1	2	3	4	5	6
g. Vous vous êtes senti(e) épuisé(e) ?	1	2	3	4	5	6
h. Vous vous êtes senti(e) heureux (se) ?	1	2	3	4	5	6
i. Vous vous êtes senti(e) fatigué(e) ?	1	2	3	4	5	6

6- Au cours de l'année précédent les démarches, y a-t-il eu des moments où votre état émotionnel, vous a gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?

En permanence Une bonne partie du temps De temps en temps Rarement Jamais

7- Au cours de l'année précédent les démarches :

	<i>Pas du tout</i>	<i>Un peu</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Beaucoup</i>	<i>Énormément</i>
a. Etiez-vous favorable à ce que votre enfant rencontre son/ses parent(s) de naissance ?	1	2	3	4	5
b. Ressentiez-vous cette demande de rencontre comme un échec ?	1	2	3	4	5
c. Vous sentiez-vous de plus en plus mal à l'aise avec ce désir de rencontre de votre enfant ?	1	2	3	4	5

PARTIE B- PERCEPTION ACTUELLE
DEPUIS LA RENCONTRE AVEC VOS PARENTS DE NAISSANCE

Comment répondre :

Dans ce deuxième temps, vous devez vous placer dans la situation dans laquelle vous êtes depuis la 1^{ère} rencontre de votre enfant avec son/ses parent(s) de naissance

Veuillez répondre à toutes les questions en entourant le chiffre correspondant à la réponse choisie, comme il est indiqué. Si vous ne savez pas comment répondre, choisissez la réponse la plus proche de votre situation.

1- Dans l'ensemble, quelle est votre satisfaction de vie.

Indiquez pour chaque énoncé dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord. (entourez la réponse de votre choix).

	<i>Fortement en désaccord</i>	<i>En désaccord</i>	<i>Légèrement en désaccord</i>	<i>Ni en désaccord, ni en accord</i>	<i>Légèrement en accord</i>	<i>En accord</i>	<i>Fortement en accord</i>
a- Dans la plupart de ses aspects, ma vie est proche de mon idéal :	1	2	3	4	5	6	7
b- Mes conditions de vie sont excellentes :	1	2	3	4	5	6	7
c- Je suis satisfait(e) de ma vie :	1	2	3	4	5	6	7
d- Jusqu'à présent, j'ai atteint les choses importantes que je voulais atteindre dans ma vie :	1	2	3	4	5	6	7
e- Si je pouvais revivre ma vie, je ne changerais presque rien :	1	2	3	4	5	6	7

2- Voici un inventaire qui porte sur des émotions que vous avez pu avoir l'occasion de ressentir.

En considérant le mois suivant votre rencontre, estimatez (approximativement) la fréquence selon laquelle vous avez pu ressentir chacune des émotions suivantes

	<i>Jamais</i>	<i>Une fois par mois</i>	<i>Plusieurs fois par mois</i>	<i>Une fois par semaine</i>	<i>Plusieurs fois par semaine</i>	<i>Une fois par jour</i>	<i>Plusieurs fois par jour</i>
Affection	0	1	2	3	4	5	6
Joie	0	1	2	3	4	5	6
Satisfaction	0	1	2	3	4	5	6
Fierté	0	1	2	3	4	5	6
Colère	0	1	2	3	4	5	6
Tristesse	0	1	2	3	4	5	6
Peur	0	1	2	3	4	5	6
Culpabilité	0	1	2	3	4	5	6

3- Depuis la rencontre, et en raison de votre état émotionnel (comme vous sentir triste, nerveux (se) ou déprimé(e)) :

	OUI	NON
a. Avez-vous réduit le temps passé à votre travail ou à vos activités habituelles ?	1	2
b. Avez-vous accompli moins de choses que vous auriez souhaité ?	1	2
c. Avez-vous eu des difficultés à faire ce que vous aviez à faire avec autant de soin et d'attention que d'habitude ?	1	2

- 4- Depuis la rencontre, dans quelle mesure votre état émotionnel, vous a-t-il gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?

Pas du tout Un petit peu Moyennement Beaucoup Énormément

- 5- Les questions qui suivent portent sur comment vous vous êtes senti(e) après la rencontre. Pour chaque question, veuillez indiquer la réponse qui vous semble la plus appropriée :

Y a-t-il eu des moments où :

	<i>En permanence</i>	<i>Très souvent</i>	<i>Souvent</i>	<i>Quelquefois</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
a. Vous vous êtes senti(e) dynamique ?	1	2	3	4	5	6
b. Vous vous êtes senti(e) très nerveux (se) ?	1	2	3	4	5	6
c. Vous vous êtes senti(e) si découragé(e) que rien ne pouvait vous remonter le moral ?	1	2	3	4	5	6
d. Vous vous êtes senti(e) calme et détendu(e) ?	1	2	3	4	5	6
e. Vous vous êtes senti(e) débordant(e) d'énergie ?	1	2	3	4	5	6
f. Vous vous êtes senti(e) triste et abattu(e) ?	1	2	3	4	5	6
g. Vous vous êtes senti(e) éprouvé(e) ?	1	2	3	4	5	6
h. Vous vous êtes senti(e) heureux (se) ?	1	2	3	4	5	6
i. Vous vous êtes senti(e) fatigué(e) ?	1	2	3	4	5	6

- 6- Depuis la rencontre, y a-t-il eu des moments où votre état émotionnel, vous a gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?

En permanence Une bonne partie du temps De temps en temps Rarement Jamais

- 7- Depuis la rencontre :

	<i>Pas du tout</i>	<i>Un peu</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Beaucoup</i>	<i>Énormément</i>
a. Votre relation avec votre enfant est-elle plus satisfaisante ?	1	2	3	4	5
b. Ressentez-vous cette rencontre comme une réussite ?	1	2	3	4	5
c. Votre confiance en vous s'est-elle améliorée ?	1	2	3	4	5

PARTIE C-
DEGRE DE SATISFACTION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CNAOP
(contact avec un agent du CNAOP ou avec un correspondant départemental)

Suite aux démarches de votre enfant, le CNAOP vous a-t-il contacté(e) ? OUI NON

Si oui,

	<i>Très insatisfait</i>	<i>Insatisfait</i>	<i>Satisfait</i>	<i>Très satisfait</i>
a. Satisfaction de votre 1 ^{er} contact avec le CNAOP	1	2	3	4
b. Satisfaction des informations données par le CNAOP	1	2	3	4
c. Satisfaction de l'aide que le CNAOP vous a apportée après le 1 ^{er} contact avec eux	1	2	3	4
d. Satisfaction des contacts ultérieurs avec le CNAOP	1	2	3	4
e. Satisfaction de l'organisation de la 1 ^{ère} rencontre entre votre enfant et son/ses parent(s) de naissance	1	2	3	4

Avez-vous soutenu(e) votre enfant dans ses démarches ? OUI NON

Avez-vous ressenti le besoin d'un soutien psychologique ? OUI NON

Avez-vous eu une consultation avec un psychologue ? OUI NON

Avez-vous été soutenu(e) par un autre professionnel de la santé ou du secteur social ?

OUI NON Si oui, quel type de profession : _____

Avez-vous été soutenu(e) par une association ?

OUI NON Si oui, laquelle : _____

Avez-vous été soutenu(e) par une autre personne (frère/sœur, ami, enseignant, parrain, collègues, conjoint/partenaire...) ?

OUI NON Si oui, laquelle : _____

Comment avez-vous connu le CNAOP ?

- Par les médias
- Par votre/vos enfant(s)
- Par des amis
- Par une association
- Autre, précisez : _____

Vous pouvez ajouter ici tout commentaire ou remarque que vous jugerez utile :

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX ANCIENS PUPILLES
DE L'ETAT OU PERSONNES ADOPTÉES

INFORMATIONS :

Le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) souhaite connaître la qualité de vie des personnes adoptées et des anciens pupilles de l'État à l'âge adulte, des parents de naissance ainsi qu'adoptifs avant et après la rencontre pupille/adopté et parent de naissance.

Le questionnaire qui suit porte donc sur ce que vous ressentiez avant vos démarches auprès du CNAOP et ce que vous avez pu ressentir après la rencontre avec le/les parent(s) de naissance.

Merci de répondre au questionnaire dans les 2 cas – Parties A et B – ces informations nous permettront de mieux savoir comment vous vous sentez dans votre vie de tous les jours face à une telle situation. Une partie C, correspond à votre degré de satisfaction sur le fonctionnement du CNAOP.

DONNEES GENERALES

▪ **DATE DE L'ENQUETE :** __ / __ / 20__

▪ **Année de naissance :** | 1 | 9 | __ | __ |

▪ **Sexe :** Homme Femme

▪ **Situation familiale :**

- | | | |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| - En couple, marié(e), pacsé(e) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - Célibataire | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - Divorcé(e) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - Veuf(ve) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

▪ **Avez-vous des enfants ?** OUI NON

Si oui, - Nombre d'enfants biologiques : _____

- Nombre d'enfants adoptés : _____

▪ **Profession :** _____

▪ **Avez-vous été adopté(e) ?** OUI NON

Date des premières démarches auprès du CNAOP : __ / __ / __

Date du 1^{er} contact avec le CNAOP : __ / __ / __

Vos parents adoptifs : - sont-ils au courant de vos démarches ? OUI NON
- ont-ils donné leur accord ? OUI NON

Date de la 1^{ère} rencontre avec le/les parents de naissance : __ / __ / __

Avez-vous eu **d'autres rencontres ensuite** ? OUI NON - Si oui, combien depuis la rencontre: _____

Ces **rencontres se poursuivent-elles** à ce jour ? OUI NON - Si oui, combien de fois par an : _____

Y-a-t-il **d'autres formes d'échanges** (courrier, téléphone...) ? OUI NON - Si oui, combien de fois par an : _____

**PARTIE A- PERCEPTION AVANT -
AU COURS DE L'ANNEE PRECEDENT LES DEMARCHEES FAITES AUPRES DU CNAOP**

Comment répondre :

Dans un premier temps, vous devez vous placer dans la situation dans laquelle vous étiez au cours de l'année précédent toute démarche administrative auprès du CNAOP.

Veuillez répondre à toutes les questions en entourant le chiffre correspondant à la réponse choisie, comme il est indiqué. Si vous ne savez pas comment répondre, choisissez la réponse la plus proche de votre situation.

1- Avant la rencontre, dans l'ensemble, quelle était votre satisfaction de vie.

Indiquez pour chaque énoncé dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord. (Entourez la réponse de votre choix)

	<i>Fortement en désaccord</i>	<i>En désaccord</i>	<i>Légèrement en désaccord</i>	<i>Ni en désaccord, ni en accord</i>	<i>Légèrement en accord</i>	<i>En accord</i>	<i>Fortement en accord</i>
a- Dans la plupart de ses aspects, ma vie était proche de mon idéal	1	2	3	4	5	6	7
b- Mes conditions de vie étaient excellentes	1	2	3	4	5	6	7
c- J'étais satisfait(e) de ma vie	1	2	3	4	5	6	7
d- Jusque là, j'avais atteint les choses importantes que je voulais atteindre dans ma vie	1	2	3	4	5	6	7
e- Je pensais que si je pouvais revivre ma vie, je ne changerais presque rien	1	2	3	4	5	6	7

2- Voici un inventaire qui porte sur des émotions que vous avez pu avoir l'occasion de ressentir.

En considérant l'année précédent vos démarches, estimatez (approximativement) la fréquence selon laquelle vous avez pu ressentir chacune des émotions suivantes :

	<i>Jamais</i>	<i>Une fois par mois</i>	<i>Plusieurs fois par mois</i>	<i>Une fois par semaine</i>	<i>Plusieurs fois par semaine</i>	<i>Une fois par jour</i>	<i>Plusieurs fois par jour</i>
Affection	0	1	2	3	4	5	6
Joie	0	1	2	3	4	5	6
Satisfaction	0	1	2	3	4	5	6
Fierté	0	1	2	3	4	5	6
Colère	0	1	2	3	4	5	6
Tristesse	0	1	2	3	4	5	6
Peur	0	1	2	3	4	5	6
Culpabilité	0	1	2	3	4	5	6

3- Au cours de l'année précédent vos démarches, et en raison de votre état émotionnel (comme vous sentir triste, nerveux (se) ou déprimé(e)) :

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
a. Avez-vous réduit le temps passé à votre travail ou à vos activités habituelles ?	1	2
b. Avez-vous accompli moins de choses que vous auriez souhaité ?	1	2
c. Avez-vous eu des difficultés à faire ce que vous aviez à faire avec autant de soin et d'attention que d'habitude ?	1	2

d'habitude ?

- 4- *Au cours de l'année précédent vos démarches, dans quelle mesure votre état émotionnel, vous a-t-il gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?*

Pas du tout Un petit peu Moyennement Beaucoup Énormément

- 5- *Les questions qui suivent portent sur comment vous vous êtes senti(e) au cours de l'année précédent vos démarches. Pour chaque question, veuillez indiquer la réponse qui vous semble la plus appropriée :*

Y a-t-il eu des moments où :

	<i>En permanence</i>	<i>Très souvent</i>	<i>Souvent</i>	<i>Quelquefois</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
a. Vous vous êtes senti(e) dynamique ?	1	2	3	4	5	6
b. Vous vous êtes senti(e) très nerveux (se) ?	1	2	3	4	5	6
c. Vous vous êtes senti(e) si découragé(e) que rien ne pouvait vous remonter le moral ?	1	2	3	4	5	6
d. Vous vous êtes senti(e) calme et détendu(e) ?	1	2	3	4	5	6
e. Vous vous êtes senti(e) débordant(e) d'énergie ?	1	2	3	4	5	6
f. Vous vous êtes senti(e) triste et abattu(e) ?	1	2	3	4	5	6
g. Vous vous êtes senti(e) épuisé(e) ?	1	2	3	4	5	6
h. Vous vous êtes senti(e) heureux (se) ?	1	2	3	4	5	6
i. Vous vous êtes senti(e) fatigué(e) ?	1	2	3	4	5	6

- 6- *Au cours de l'année précédent vos démarches, y a-t-il eu des moments où votre état émotionnel, vous a gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?*

En permanence Une bonne partie du temps De temps en temps Rarement Jamais

PARTIE B- PERCEPTION ACTUELLE
DEPUIS LA RENCONTRE AVEC VOS PARENTS DE NAISSANCE

Comment répondre :

Dans ce deuxième temps, vous devez vous placer dans la situation dans laquelle vous êtes depuis votre 1^{ère} rencontre avec votre/vos parent(s) de naissance

Veuillez répondre à toutes les questions en entourant le chiffre correspondant à la réponse choisie, comme il est indiqué. Si vous ne savez pas comment répondre, choisissez la réponse la plus proche de votre situation.

1- Dans l'ensemble, quelle est votre satisfaction de vie.

indiquez pour chaque énoncé dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord.
 (entourez la réponse de votre choix, une par ligne)

	Fortement en désaccord	En désaccord	Légèrement en désaccord	Ni en désaccord, ni en accord	Légèrement en accord	En accord	Fortement en accord
a- Dans la plupart de ses aspects, ma vie est proche de mon idéal :	1	2	3	4	5	6	7
b- Mes conditions de vie sont excellentes :	1	2	3	4	5	6	7
c- Je suis satisfait(e) de ma vie :	1	2	3	4	5	6	7
d- Jusqu'à présent, j'ai atteint les choses importantes que je voulais atteindre dans ma vie :	1	2	3	4	5	6	7
e- Si je pouvais revivre ma vie, je ne changerais presque rien :	1	2	3	4	5	6	7

2- Voici un inventaire qui porte sur des émotions que vous avez pu avoir l'occasion de ressentir.

En considérant le mois suivant votre rencontre, estimez (approximativement) la fréquence selon laquelle vous avez pu ressentir chacune des émotions suivantes

	Jamais	Une fois par mois	Plusieurs fois par mois	Une fois par semaine	Plusieurs fois par semaine	Une fois par jour	Plusieurs fois par jour
Affection	0	1	2	3	4	5	6
Joie	0	1	2	3	4	5	6
Satisfaction	0	1	2	3	4	5	6
Fierté	0	1	2	3	4	5	6
Colère	0	1	2	3	4	5	6
Tristesse	0	1	2	3	4	5	6
Peur	0	1	2	3	4	5	6
Culpabilité	0	1	2	3	4	5	6

3- Depuis la rencontre, et en raison de votre état émotionnel (comme vous sentir triste, nerveux (se) ou déprimé(e)) :

	OUI	NON
a. Avez-vous réduit le temps passé à votre travail ou à vos activités habituelles ?	1	2
b. Avez-vous accompli moins de choses que vous auriez souhaité ?	1	2
c. Avez-vous eu des difficultés à faire ce que vous aviez à faire avec autant de soin et d'attention que d'habitude ?	1	2

- 4- *Depuis la rencontre, dans quelle mesure votre état émotionnel, vous a-t-il gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?*

Pas du tout Un petit peu Moyennement Beaucoup Énormément

- 5- *Les questions qui suivent portent sur comment vous vous êtes senti(e) après votre rencontre. Pour chaque question, veuillez indiquer la réponse qui vous semble la plus appropriée :*

Y a-t-il eu des moments où :

	<i>En permanence</i>	<i>Très souvent</i>	<i>Souvent</i>	<i>Quelquefois</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
a. Vous vous êtes senti(e) dynamique ?	1	2	3	4	5	6
b. Vous vous êtes senti(e) très nerveux (se) ?	1	2	3	4	5	6
c. Vous vous êtes senti(e) si découragé(e) que rien ne pouvait vous remonter le moral ?	1	2	3	4	5	6
d. Vous vous êtes senti(e) calme et détendu(e) ?	1	2	3	4	5	6
e. Vous vous êtes senti(e) débordant(e) d'énergie ?	1	2	3	4	5	6
f. Vous vous êtes senti(e) triste et abattu(e) ?	1	2	3	4	5	6
g. Vous vous êtes senti(e) épuisé(e) ?	1	2	3	4	5	6
h. Vous vous êtes senti(e) heureux (se) ?	1	2	3	4	5	6
i. Vous vous êtes senti(e) fatigué(e) ?	1	2	3	4	5	6

- 6- *Depuis la rencontre, y a-t-il eu des moments où votre état émotionnel, vous a gêné dans votre vie sociale et vos relations avec les autres, votre famille, vos amis, vos connaissances ?*

En permanence Une bonne partie du temps De temps en temps Rarement Jamais

PARTIE C-
DEGRE DE SATISFACTION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CNAOP
(contact avec un agent du CNAOP ou avec un correspondant départemental)

	<i>Très insatisfait</i>	<i>Insatisfait</i>	<i>Satisfait</i>	<i>Très satisfait</i>
a. Satisfaction de l'accueil du CNAOP	1	2	3	4
b. Satisfaction des informations données par le CNAOP	1	2	3	4
c. Satisfaction du délai de la réponse à votre 1 ^{ère} lettre de demande	1	2	3	4
d. Satisfaction de votre 1 ^{er} contact avec le CNAOP	1	2	3	4
e. Satisfaction de l'aide que le CNAOP vous a apportée après le 1 ^{er} contact avec eux	1	2	3	4
f. Satisfaction des contacts ultérieurs avec le CNAOP	1	2	3	4
g. Satisfaction de la motivation de l'équipe à trouver votre parent de naissance	1	2	3	4
h. Satisfaction de l'organisation de la 1 ^{ère} rencontre avec votre parent de naissance	1	2	3	4

Globalement, pensez-vous que la rencontre avec votre (vos) parent(s) de naissance a amélioré votre qualité de vie ?

Pas du tout Un petit peu Moyennement Beaucoup Énormément

Avez-vous été soutenu(e) par vos parents adoptifs ? OUI NON

Avez-vous ressenti le besoin d'un soutien psychologique ? OUI NON

Avez-vous eu une consultation avec un psychologue ? OUI NON

Avez-vous été soutenu(e) par un autre professionnel de la santé ou du secteur social ?

OUI NON Si oui, quel type de profession : _____

Avez-vous été soutenu(e) par une association ?

OUI NON Si oui, laquelle : _____

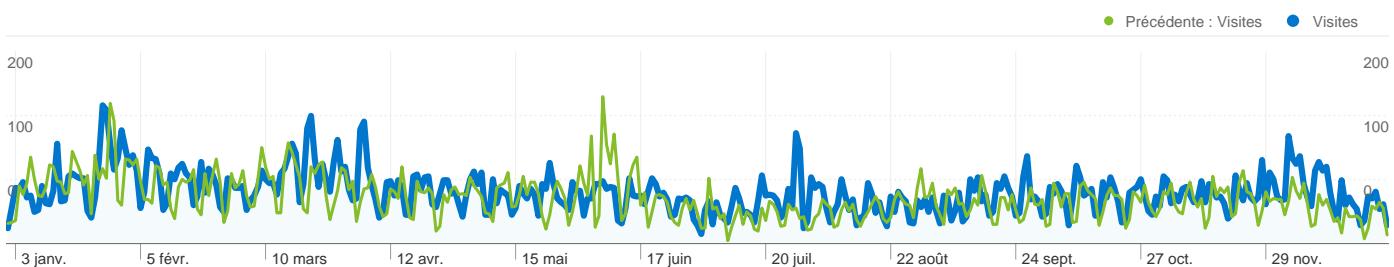
Avez-vous été soutenu(e) par une autre personne (frère/sœur, ami, enseignant, parrain, collègues, conjoint/partenaire...) ?

OUI NON Si oui, laquelle : _____

Comment avez-vous connu le CNAOP ?

- Par les médias
- Par vos parents adoptifs
- Par des amis
- Par une association
- Autre, précisez : _____

Vous pouvez ajouter ici tout commentaire ou remarque que vous jugerez utile :



Fréquentation du site

19 628 Visites

Précédente : 17 445 (12,51 %)

37,26 % Taux de rebond

Précédente : 28,80 % (29,39 %)

71 693 Pages vues

Précédente : 73 571 (-2,55 %)

00:02:53 Temps moyen passé sur le site

Précédente : 00:03:20 (-13,33 %)

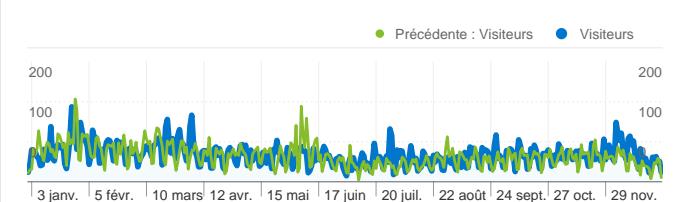
3,65 Pages par visite

Précédente : 4,22 (-13,39 %)

66,39 % Nouvelles visites (en %)

Précédente : 72,08 % (-7,88 %)

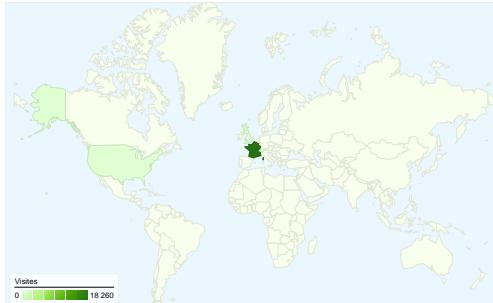
Vue d'ensemble des visiteurs



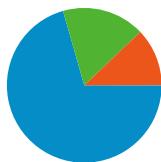
Visiteurs

13 450

Synthèse géographique



Vue d'ensemble des sources de trafic



- **Moteurs de recherche**
13 852,00 (70,57 %)
- **Sites référents**
3 399,00 (17,32 %)
- **Accès directs**
2 372,00 (12,08 %)
- **Autres**
5 (0,03 %)

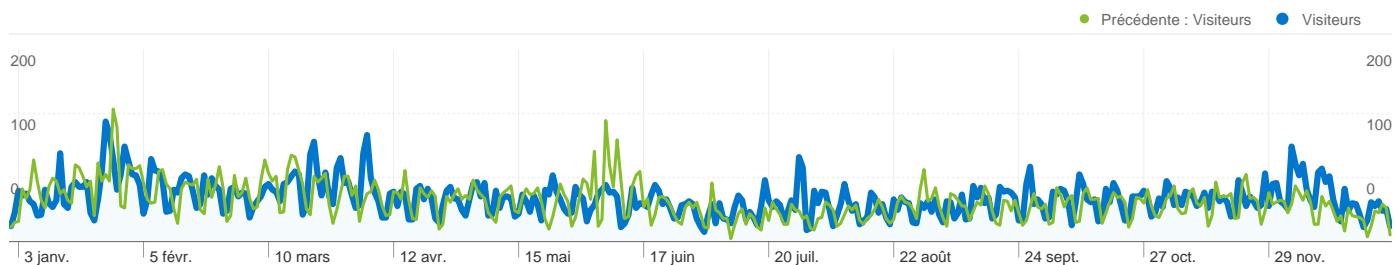
Vue d'ensemble du contenu		
Pages	Pages vues	Pages vues (en %)
/		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	17 592	24,54 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	19 246	26,16 %
Modification (en %)	-8,59 %	-6,20 %
/Rechercher-ses-origines.html		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	15 090	21,05 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	14 821	20,15 %
Modification (en %)	1,81 %	4,48 %
/Lever-le-secret-de-son-identite.html		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	5 663	7,90 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	5 803	7,89 %
Modification (en %)	-2,41 %	0,14 %
/Presentation-du-CNAOP.html		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	3 817	5,32 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	2 566	3,49 %
Modification (en %)	48,75 %	52,65 %
/Nous-contacter.html		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	3 551	4,95 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	3 433	4,67 %
Modification (en %)	3,44 %	6,15 %

Vue d'ensemble des visiteurs

1 janv. 2011 - 31 déc. 2011

Comparaison avec : 1 janv. 2010 - 31 déc.

2010



13 450 internautes ont visité ce site.

19 628 Visites

Précédente : 17 445 (12,51 %)

13 450 Visiteurs uniques absolus

Précédente : 12 889 (4,35 %)

71 693 Pages vues

Précédente : 73 571 (-2,55 %)

3,65 Nombre moyen de pages vues

Précédente : 4,22 (-13,39 %)

00:02:53 Temps passé sur le site

Précédente : 00:03:20 (-13,33 %)

37,26 % Taux de rebond

Précédente : 28,80 % (29,39 %)

66,39 % Nouvelles visites

Précédente : 72,08 % (-7,88 %)

Profil technique

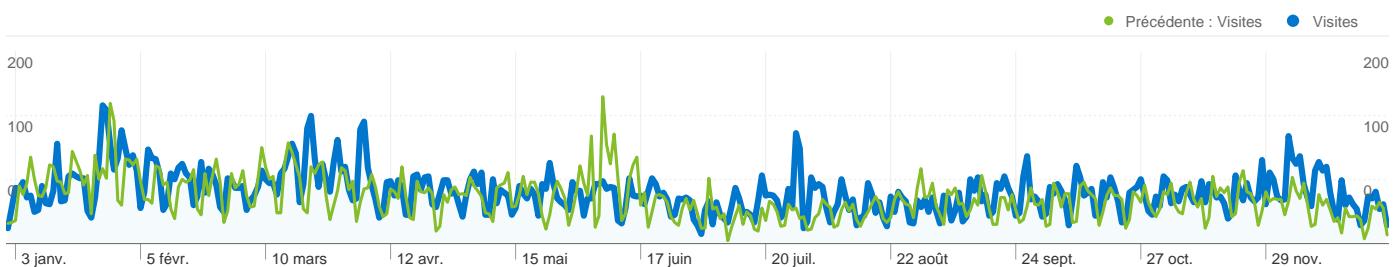
Navigateur	Visites	Visites (en %)
Internet Explorer		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	9 416	47,97 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	10 870	62,31 %
Modification (en %)	-13,38 %	-23,01 %
Firefox		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	4 759	24,25 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	4 261	24,43 %
Modification (en %)	11,69 %	-0,73 %
Safari		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	2 943	14,99 %

1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	1 166	6,68 %
Modification (en %)	152,40 %	124,33 %
Chrome		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	2 254	11,48 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	1 023	5,86 %
Modification (en %)	120,33 %	95,83 %
Android Browser		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	89	0,45 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	0	0,00 %
Modification (en %)	100,00 %	100,00 %

Vue d'ensemble des sources de trafic

1 janv. 2011 - 31 déc. 2011

Comparaison avec : 1 janv. 2010 - 31 déc. 2010



Au total, 19 628 visites ont été générées sur l'ensemble des sources de trafic.

12,08 % Trafic direct

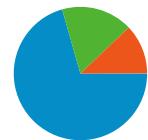
Précédente : 11,99 % (0,77 %)

17,32 % Sites de référence

Précédente : 21,81 % (-20,58 %)

70,57 % Moteurs de recherche

Précédente : 66,20 % (6,60 %)



Principales sources de trafic

Sources	Visites	Visites (en %)	Mots clés	Visites	Visites (en %)
google (organic)			cnaop		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	12 880	65,62 %	1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	8 463	61,10 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	10 731	61,51 %	1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	6 578	56,96 %
Modification (en %)	20,03 %	6,68 %	Modification (en %)	28,66 %	7,27 %
(direct) ((none))			cnaop.gouv.fr		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	2 372	12,08 %	1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	647	4,67 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	2 092	11,99 %	1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	1 084	9,39 %
Modification (en %)	13,38 %	0,77 %	Modification (en %)	-40,31 %	-50,24 %
vosdroits.service-public.fr (referral)			www.cnaop.gouv.fr		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	475	2,42 %	1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	259	1,87 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	562	3,22 %	1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	202	1,75 %
Modification (en %)	-15,48 %	-24,88 %	Modification (en %)	28,22 %	6,90 %
bing (organic)			conseil national pour l'accès aux origines personnelles		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	456	2,32 %	1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	236	1,70 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	319	1,83 %	1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	230	1,99 %
Modification (en %)	42,95 %	27,05 %	Modification (en %)	2,61 %	-14,45 %
solidarite.gouv.fr (referral)			rechercher ses origines		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	393	2,00 %	1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	216	1,56 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	32	0,18 %	1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	218	1,89 %

Modification (en %)

1 128,12 %

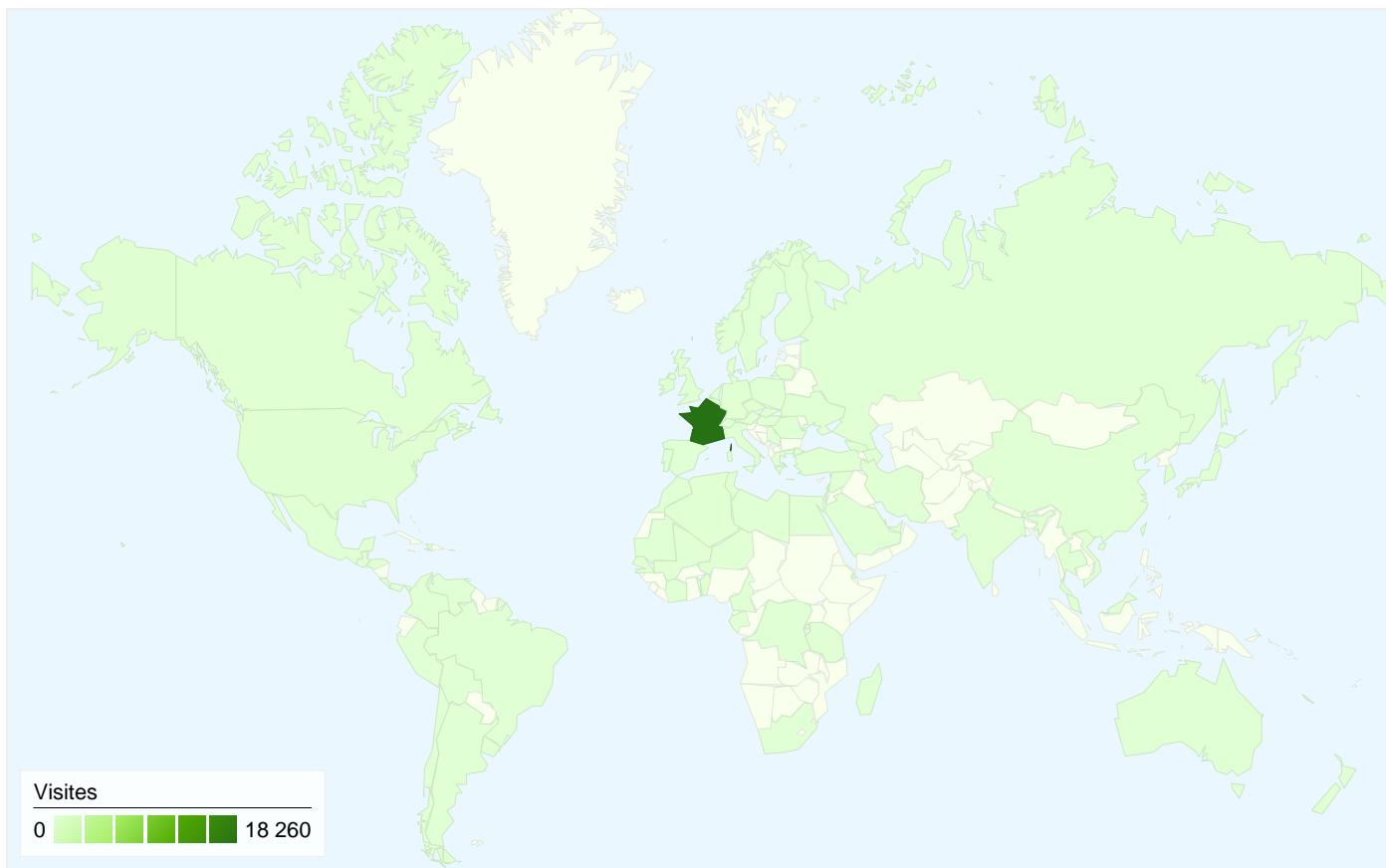
991,53 %

Modification (en %)

-0,92 %

-17,39 %

Synthèse géographique



19 628 visite(s) provenant de 99 pays/territoires

Fréquentation du site					
Visites 19 628 Préc. : 17 445 (12,51 %)	Pages par visite 3,65 Préc. : 4,22 (-13,39 %)	Temps moyen passé sur le site 00:02:53 Préc. : 00:03:20 (-13,33 %)	Nouvelles visites (en %) 66,48 % Préc. : 72,19 % (-7,91 %)	Taux de rebond 37,26 % Préc. : 28,80 % (29,39 %)	
Pays/Territoire	Visites	Pages par visite	Temps moyen passé sur le site	Nouvelles visites (en %)	Taux de rebond
France					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	18 260	3,67	00:02:53	66,02 %	36,87 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	16 412	4,25	00:03:16	72,03 %	28,13 %
Modification (en %)	11,26 %	-13,58 %	-11,42 %	-8,34 %	31,10 %
Belgium					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	248	3,64	00:02:42	58,06 %	47,58 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	177	4,43	00:03:42	66,10 %	35,03 %
Modification (en %)	40,11 %	-17,80 %	-26,75 %	-12,16 %	35,84 %
United Kingdom					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	112	4,14	00:04:32	73,21 %	27,68 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	63	3,73	00:02:53	68,25 %	25,40 %

Modification (en %)	77,78 %	11,06 %	57,12 %	7,27 %	8,98 %
United States					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	111	3,05	00:04:18	63,06 %	50,45 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	72	3,15	00:20:25	65,28 %	37,50 %
Modification (en %)	54,17 %	-3,42 %	-78,90 %	-3,39 %	34,53 %
Switzerland					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	108	3,60	00:02:18	73,15 %	36,11 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	85	3,73	00:02:49	75,29 %	40,00 %
Modification (en %)	27,06 %	-3,42 %	-18,08 %	-2,85 %	-9,72 %
Algeria					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	87	2,93	00:02:09	82,76 %	49,43 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	91	3,52	00:04:12	85,71 %	41,76 %
Modification (en %)	-4,40 %	-16,65 %	-48,71 %	-3,45 %	18,36 %
Canada					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	85	2,89	00:02:10	87,06 %	52,94 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	58	4,10	00:03:18	74,14 %	43,10 %
Modification (en %)	46,55 %	-29,47 %	-34,66 %	17,43 %	22,82 %
Réunion					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	81	3,10	00:02:34	85,19 %	37,04 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	39	5,72	00:05:44	71,79 %	20,51 %
Modification (en %)	107,69 %	-45,81 %	-55,09 %	18,65 %	80,56 %
Germany					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	67	4,03	00:02:34	76,12 %	23,88 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	43	3,09	00:01:35	90,70 %	44,19 %
Modification (en %)	55,81 %	30,29 %	63,08 %	-16,07 %	-45,95 %
Brazil					
1 janvier 2011 - 31 décembre 2011	35	1,83	00:00:28	25,71 %	74,29 %
1 janvier 2010 - 31 décembre 2010	6	3,17	00:00:27	33,33 %	33,33 %
Modification (en %)	483,33 %	-42,26 %	3,94 %	-22,86 %	122,86 %

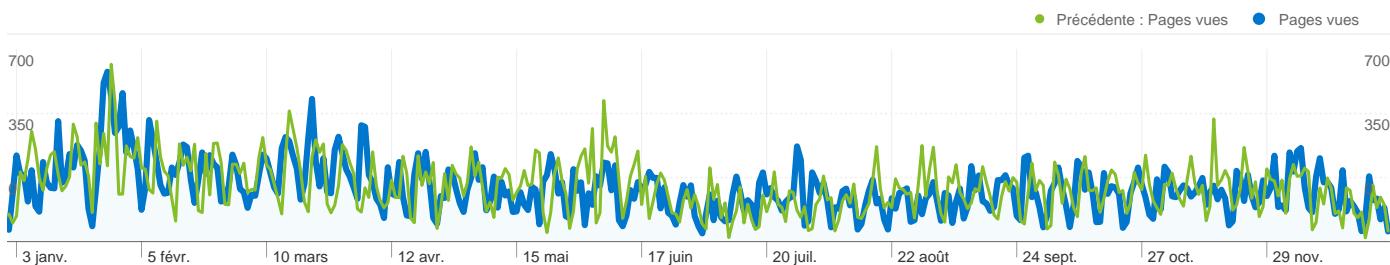
1 - 10 sur 99

Vue d'ensemble du contenu

1 janv. 2011 - 31 déc. 2011

Comparaison avec : 1 janv. 2010 - 31 déc.

2010



Au total, les pages de ce site ont été consultées 71 693 fois.

71 693 Pages vues

Précédente : 73 571 (-2,55 %)

51 411 Consultations uniques

Précédente : 51 566 (-0,30 %)

37,26 % Taux de rebond

Précédente : 28,80 % (29,39 %)

Pages les plus consultées

Pages	Pages vues	Pages vues (en %)
/		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	17 592	24,54 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	19 246	26,16 %
Modification (en %)	-8,59 %	-6,20 %
/Rechercher-ses-origines.html		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	15 090	21,05 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	14 821	20,15 %
Modification (en %)	1,81 %	4,48 %
/Lever-le-secret-de-son-identite.html		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	5 663	7,90 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	5 803	7,89 %
Modification (en %)	-2,41 %	0,14 %
/Presentation-du-CNAOP.html		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	3 817	5,32 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	2 566	3,49 %
Modification (en %)	48,75 %	52,65 %
/Nous-contacter.html		
1 janv. 2011 - 31 déc. 2011	3 551	4,95 %
1 janv. 2010 - 31 déc. 2010	3 433	4,67 %

Modification (en %)

3,44 %

6,15 %